



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1^{er} mai 2018 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 3 et 17 avril 2018.
- 10.03 Période de questions du public
- 10.04 Communications des conseillers au public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroyer un contrat à la firme *Eurovia Québec Construction inc.* pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues en 2018 - Dépense totale de 651 118,44 \$, contingences, frais incidents et taxes incluses - Appel d'offres public S18-014 (4 soumissionnaires). (1184422005)
- 20.02 Octroyer un contrat à *Construction Bau-Val inc.* pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons - Dépense totale de 1 808 680,00 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 1 756 000,00 \$ + incidences 52 680,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S18-006 (6 soumissionnaires). (1186730003)
- 20.03 Octroyer un contrat à *9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)* pour la rénovation du pavillon Riverview - Dépense totale de 188 799,99 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-015 (4 soumissionnaires). (1183678001)
- 20.04 Octroyer un contrat de services professionnels à *Groupe ABS inc.* pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux divers dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-013 (5 soumissionnaires). (1184422006)
- 20.05 Octroyer le contrat à la firme *Les Signalisations R.C. inc.* pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun en 2018, 2019 et 2020 - Dépense totale de 450 652,20 \$, taxes incluses, soit 150 217,40 \$, taxes incluses, par année - Appel d'offres public 18-16651 (1 soumissionnaire). (1184422007)

- 20.06** Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules en l'arrondissement Verdun - Appel d'offres public S17-030 (2 soumissionnaires). (1173461015)
- 20.07** Rejeter la seule soumission déposée dans le cadre des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude - Appel d'offres public S18-009. (1184422008)
- 20.08** Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$, non taxable, à la *Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité*, dans le cadre des activités 2018 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois. (1181123005)
- 20.09** Accorder une contribution exceptionnelle et non récurrente de 1 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* afin de permettre la réalisation de ses activités. (1181123006)
- 20.10** Ratifier une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la *Journée verdunoise des apprenants adultes*. (1182586006)
- 20.11** Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme *Les impatients* afin de souligner l'événement *Parle-moi d'amour Wellington*. (1183397003)
- 20.12** Accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, non récurrente, à l'*Église-Unie du Canada* dans le cadre de ses démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2018. (1183397002)
- 20.13** Accorder un soutien financier pour la somme totale de 221 786 \$ à 14 organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1182586005)
- 20.14** Accorder un soutien financier pour la somme totale de 60 000 \$ à 4 organismes, pour l'année 2018, pour la réalisation de divers projets / Approuver les projets de convention à cet effet / Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. (1182586002)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de mars 2018. (1187543010)
- 30.02** Dépôt des listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2018. (1187543012)
- 30.03** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2018. (1187543011)
- 30.04** Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018. (1180357008)

- 30.05** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Verdun prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des projets dans les rues mentionnées au présent sommaire. (1184422009)

40 – Réglementation

- 40.01** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attaché au PPCMOI) afin de permettre la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situés aux 5551 à 5555, rue Wellington et aux 200 à 204, rue Egan (4 lots à créer). (1185291001)
- 40.02** Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation des immeubles de l'arrondissement. (1180253001)
- 40.03** Avis de motion - Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$. (1180253002)
- 40.04** Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages, comportant des commerces au rez-de-chaussée et 64 logements aux étages supérieurs, sur un terrain vacant situé au coin sud-ouest à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle (lot 1 260 182). (1175291003)
- 40.05** Adoption du second projet de règlement - Règlement 1700-116. (1185291002)
- 40.06** Ordonnances relatives à divers événements publics. (1181123007)

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018. (1180357007)
- 60.02** Déposer le bilan des années 2014-2017 du Plan arboricole de l'arrondissement de Verdun. (1186811005)

70 – Autres sujets

- 70.01** Seconde période de questions du public
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Communications du président au public
- 70.04** Levée de la séance



Dossier # : 1184422005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme « Eurovia Québec Construction inc. » pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2018 - Dépenses totales 651 118,44 \$ (contingences, frais incidents et taxes incluses) - Appel d'offres public S18-014 (4 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 632 153,82 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun au cours de l'année 2018.
2. D'octroyer le contrat à la firme « Eurovia Québec Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S18-014 (4 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-22 12:17

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184422005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme « Eurovia Québec Construction inc. » pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2018 - Dépenses totales 651 118,44 \$ (contingences, frais incidents et taxes incluses) - Appel d'offres public S18-014 (4 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque année, durant la période estivale, l'arrondissement procède à des travaux variés mineurs en génie civil, tels que la reconstruction de trottoirs, de puisards, de cours d'eau et des travaux de plantation d'arbres dans le but de corriger les dégradations compilées durant l'année par la Division de l'ingénierie et d'embellir notre environnement. L'arrondissement investit ainsi annuellement plus de 500 000 \$.

Ces travaux visent principalement la reconstruction des sections endommagées avec le temps, lors des travaux de reconstruction des branchements de services, lors de construction de nouveaux développements ou lors des interventions d'urgence de nos équipes ou le personnel des services d'utilité publique.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux incluent notamment :

- la reconstruction de trottoirs - 1 240 mètres carrés ;
- la construction des dalles de béton pour les bancs et support à vélo - 100 mètres carrés ;
- l'installation de pavé de béton - 650 mètres carrés ;
- la reconstruction de cours d'eau - 310 mètres carrés ;
- la réfection de coupes en béton bitumineux - 440 mètres carrés ;
- la fourniture et la pose de gazon - 900 mètres carrés ;
- l'enlèvement de plate-bande asphaltée - 900 mètres carrés.

Lorsque requis, d'autres travaux mineurs peuvent se greffer au présent contrat.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S18-014 - Reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2018 :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 8 mars 2018

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 26 mars 2018

Date d'ouverture des soumissions : le 26 mars 2018

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 19 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Analyse des soumissions :

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents. Quatre (4) entrepreneurs (44,44 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Contingences (avant taxes)	Total (taxes comprises)
Eurovia Québec Construction inc.	499 835,00 \$	49 983,50 \$	632 153,82 \$
Construction Tro-Map inc.	608 860,00 \$	60 886,00 \$	770 040,46 \$
Cojalac inc.	620 565,00 \$	62 056,50 \$	784 844,07 \$
Les entreprises Ventec inc.	655 975,00 \$	65 597,50 \$	829 627,98 \$
Dernière estimation réalisée	478 080,00 \$	47 808,00 \$	604 639,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			754 166,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			197 474,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			31,24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			27 514,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			4,55 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			137 886,64 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	21,81 %
---	---------

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 2 mars 2018, par Mme Ilona Lavrenova de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 604 639,73 \$ (contingences et taxes incluses). Aux fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2017.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Ilona Lavrenova de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun. L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 197 474,60 \$ (31,24 %), avec une moyenne se situant à 754 166,58 \$. Le montant de la soumission la plus basse est supérieure de 27 514,09 \$ soit 4,55 % de l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Eurovia Québec Construction inc., Québec (NEQ 1 169 491 884) ayant une place d'affaires au 6200, rue St-Patrick, Montréal QC H4E 1B3 dont le numéro de fournisseur est le 358443.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux correspond au prix soumissionné de 651 118,44 \$, incluant 10 % des travaux contingents, 3% des frais incidents prévus et les taxes.

Les crédits pour le projet, incluant ceux des contingences et des frais incidents sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020.

Les dépôts de la part des demandeurs sont suffisants pour couvrir les dépenses recouvrables de tiers (DRT) dont le montant net s'élève à 80 085.50\$.

Coûts	PTI	DRT	TOTAL
Montant	436 512,54 \$	63 322,46 \$	499 835,00 \$
Contingences 10 %			49 983,50 \$
Frais incidents 3%			14 995,05 \$
TPS 5 %			28 240,68 \$
TVQ 9,975 %			56 340,15 \$
Contrat			649 394,38 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme ce projet consiste en plusieurs petits chantiers répartis à travers l'arrondissement, les impacts pour les résidents sont minimes. Les résidents seront néanmoins informés, au besoin, par différents médias des inconvénients reliés à ce chantier (accès limité à la rue, bruit, etc).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 1 mai 2018;

- Début des travaux : 14 mai 2018;
- Fin des travaux : 31 juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur « Eurovia Québec Construction inc. » (numéro d'entreprise 1169491884), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 27 mars 2018.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 27 mars 2018.

La validation de l'attestation de Revenu Québec a été faite le 27 mars 2018.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ilona LAVRENOVA
Agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-04



Dossier # : 1186730003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Construction Bau-Val inc. » pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun - Dépenses totales 1 808 680,00 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 1 756 000,00 \$ + incidences 52 680,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S18-006 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat à « Construction Bau-Val inc. » pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun - Dépenses totales 1 808 680,00 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 1 756 000,00 \$ + incidences 52 680,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S18-006 (6 soumissionnaires).

Signé par Caroline FISETTE **Le** 2018-04-12 16:34

Signataire :

Caroline FISETTE

Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil
d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186730003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Construction Bau-Val inc. » pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun - Dépenses totales 1 808 680,00 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 1 756 000,00 \$ + incidences 52 680,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S18-006 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) a été reconduit pour l'année 2018. Afin d'étendre les bénéfices des interventions de conservation des chaussées, une partie de ce programme (36 M\$) a été rendu disponible aux arrondissements pour la réalisation complète de travaux planage-revêtement sur les rues locales.

Les infrastructures des rues énumérées plus bas ont fait l'objet par l'arrondissement de Verdun et par la DGSRE afin de s'assurer qu'aucune intervention au niveau des conduites souterraines et au niveau du pavage n'était prévue dans les cinq (5) prochaines années.

- Rue **François** à l'est du boul. de l'Île-des-Soeurs;
- Rue **Darwin** à l'est du boul. de l'Île-des-Soeurs;
- Rue **Place du Soleil** à l'ouest de la rue Berlioz;
- Rue **de la Noue** et **Duprêt** entre chemin Marie-Le Ber et Grande Allée;
- Rue **Roland-Jeanneau** entre le chemin du Golf et la rue William-Paul incluant les croissants;
- Rue **Place du Commerce** (adresses civiques 1 et 2.

Ces rues ont été choisies pour les raisons suivantes:

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de la longueur.
- Les trottoirs, actuellement considérés en mauvais état (pente inversée, fissuration, problèmes d'accès aux entrées charretières) seront remplacés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le dossier décisionnel portant le numéro 1186730002 visant à octroyer un contrat de services professionnels pour la « Surveillance qualitative et quantitative - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun » est en processus d'octroi.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour des « Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun » suite au lancement de l'appel d'offres public S18-006 pour lequel il y a eu 6 soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment:

- Le remplacement de 21 050 m² de chaussée souple;
- La reconstruction de 1 280 m² de trottoirs;
- La reconstruction de 380 m. lin. de bordures;
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures de puisards endommagés;
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures des regards et chambres de vannes;
- La réfection des aménagements derrière les trottoirs et bordures reconstruits;
- Le marquage de la chaussée.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres publics S18-006 - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun:

Date de lancement de l'appel d'offres: le 19 mars 2018

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié: SEAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions et ouverture des soumissions: le 5 avril 2018 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 18 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission: 90 jours

Addenda émis: 22 mars 2018 - correction de quantités et unités du bordereau.

Neuf (9) entreprises se sont procurés les documents, dont quatre (4) ont demandé l'anonymat . six (6) entrepreneurs (66,7 % des preneurs de cahier de charges) ont déposés des soumissions conformes.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Bau-Val inc.	1 596 363,64 \$	159 636,36 \$	1 756 000,00 \$
Sintra inc.	1 631 656,16 \$	163 165,62 \$	1 794 821,77 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 836 488,83 \$	183 648,88 \$	2 020 137,72 \$
Les Pavages Chenail inc.	2 006 943,73 \$	200 694,37 \$	2 207 638,11 \$
Construction Viatek inc.	2 034 349,83 \$	203 434,98 \$	2 237 784,81 \$
Les Entreprises CANBEC Construction inc.	2 163 918,63 \$	216 391,86 \$	2 380 310,50 \$
Dernière estimation réalisée	1 465 761,72 \$	146 524,52 \$	1 611 769,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 066 115,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,66 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>)	624 310,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ($((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$)	35,55 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)	144 230,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ($((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$)	8,95 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse - la plus basse</i>)	38 821,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ($((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$)	2,21 %

Les coûts prévus dans l'estimation établie le 28 mars 2018, par Chantal Couture, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 1 611 769,69 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2016 et 2017.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Chantal Couture, ing., employée de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Une erreur de calcul de 45,52 \$ taxes incluses a été décelée dans la soumission de Sintra inc., par contre, cette erreur ne modifie pas l'ordre des soumissionnaires.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 624 310,5 \$ (35,55 %), avec une moyenne se situant à 2 066 115,48 \$. Le montant de la soumission la plus basse est supérieure de 8,95 % (144 230,31 \$ de plus) à l'estimation.

Recommandation:

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable.

Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire: **Construction Bau-Val inc. 87, rue Émilien-Marcoux, bureau 101, Blainville Québec, J7C 0B4**, dont le numéro de fournisseur est le **326827**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de réfection de ces rues sont de 1 756 000,00 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 52 680,00 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3 %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies d'utilités publiques (exemple: déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 1 808 680,00 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 1 651 565,92 \$

Les travaux seront assumés par le SIVT.

Le tableau de répartitions des montants est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à assurer le maintien des infrastructures urbaines ce qui engendre une meilleure sécurité et qualité de vie pour les résidents.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Améliorer le déplacement et la sécurité des usagers en réparant les trottoirs et les chaussées endommagés;
- Réduire les risques de fissurations et d'orniérages;
- Améliorer le drainage en corrigeant les profils des cours d'eau et en réparant les puisards endommagés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste en d'importants travaux de réfection de la chaussée, de sections de trottoirs et de réparations et d'ajustements au niveau du pavage, de puisards, de têtes de regards et de chambres de vannes. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

Les travaux seront planifiés de manière à donner un accès en tout temps aux nombreux stationnements desservants le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux propriétaires et résidents dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 1er mai 2018 (Conseil d'arrondissement)

Début des travaux: mi-juin 2018

Fin des travaux: septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le Gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur « Construction Bau-Val inc. » (numéro d'entreprise 1143718063), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 14 juillet 2017. Une copie de cette autorisation se trouve en pièce jointe au dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Luminita MIHAI, Verdun

Lecture :

Luminita MIHAI, 10 avril 2018
Jean CARRIER, 6 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-04



Dossier # : 1183678001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour la rénovation du pavillon Riverview au prix total de 188 799,99 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-015 - quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 188 799,99 \$, contingences et taxes incluses, pour la rénovation du pavillon Riverview.
2. D'octroyer le contrat à cette fin à l'entrepreneur 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), le plus bas soumissionnaire, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S18-015.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Caroline FISETTE **Le** 2018-04-12 16:34

Signataire :

Caroline FISETTE

Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil
d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183678001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour la rénovation du pavillon Riverview au prix total de 188 799,99 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-015 - quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La rénovation du pavillon visé par le présent projet se trouve dans le parc George O'Reilly, situé parallèle au boulevard LaSalle et entre les rues Riverview et Godin de l'arrondissement dont la piste piétonne traverse le pavillon.

Le pavillon a été construit vers la fin des années 30's ou début des années 40's. Des esquisses retrouvées dans les archives datent de juillet 1939. La date exacte de construction demeure inconnue. Le pavillon a fait l'objet de rénovations partielles en 2001. Aujourd'hui, certaines signes de détériorations sont visibles et demande d'intervenir pour préserver l'intégrité des systèmes.

La rénovation du pavillon contribuera à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels offrant un équipement sécuritaire et fonctionnel. L'arrondissement de Verdun a procédé à un appel d'offres public S18-015 pour la rénovation du pavillon Riverview.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210266 - 5 décembre 2017 - Approuver le programme triennal d'immobilisations PTI 2018-2020 de l'arrondissement de Verdun (1170253004).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la rénovation du pavillon Riverview, suite à l'ouverture et à l'analyse de l'appel d'offres public S18-015 pour lequel il y a eu quatre (4) soumissionnaires.

Plus en détail, les ouvrages se définissent comme suit :

- La protection des éléments existants;
- La voie de déviation temporaire pour la piste piétonne;
- L'installation de clôtures de chantier;
- La signalisation temporaire;
- Le rehaussement de 15 pilastres en béton servant d'appui aux colonnes de bois;
- La modification des bases de colonnes pour les ancrer aux pilastres rehaussés;
- La réparation et le renforcement de la structure de bois de la toiture;
- Le nettoyage complet des éléments structuraux et des surfaces de l'entretoit;
- La préparation mécanique de la couverture en tôle d'acier embossée, incluant la

récupération et l'élimination des débris de peinture;

- La réparation de la couverture tôle d'acier embossées et l'application d'un revêtement pour toiture en métal;
- Le remplacement de capuchons de faites en tôle d'acier, façonnés sur mesure;
- La démolition et la reconstruction complète du plafond de bois, incluant des ouvertures de ventilation;
- Les travaux de peinture de toutes les surfaces de bois extérieures, nouvelles ou existantes;
- Les travaux de peinture des garde-corps existants en tubes d'acier;
- Les travaux de peinture des bases de béton hors sol, nouvelles et existantes;
- La démolition partielle des pavages existants pour permettre de réaliser les travaux de fondation;
- Le ragréage des surfaces d'asphalte démolies et la pose d'une nouvelle couche de finition sur toute la surface du pavillon;
- Le remplacement de la terre de culture et de plaques de gazon pour réparer les surfaces abîmées et compactées à l'endroit de la déviation de la circulation de la piste piétonne.

La gestion des déchets de construction et de démolition est prévue en respect de la réglementation.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S18-015 – Rénovation du pavillon Riverview

Date de lancement de l'appel d'offres : le 1^{er} mars 2018

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉ@O, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 4 avril 2018

Date d'ouverture des soumissions : le 4 avril 2018 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 33 jours de calendrier, soit 23 jours ouvrables.

Délai de validité de la soumission : 120 jours

Nombre d'addenda émis : 2

Addenda n° 1 émis le 20 mars 2018 : Modifications au devis d'architecture pour le système de finition pour toiture en métal.

Addenda n° 2 émis le 28 mars 2018 : Précisions suite aux questions des soumissionnaires potentiels.

À la suite de la parution de l'appel d'offres public S18-015, le 1^{er} mars 2018 dans le Journal de Montréal et sur le site SÉ@O, les soumissionnaires potentiels se sont procurés les documents de la soumission via le système SÉ@O.

Analyse des soumissions

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)	171 636,36 \$	17 163,63 \$	188 799,99 \$
Groupe DCR	204 655,50 \$	20 465,55 \$	225 121,05 \$

Nogéreq Ltée	221 920,15 \$	22 192,01 \$	244 112,16 \$
Constructions Valrive inc.	248 001,08 \$	24 800,10 \$	272 801,18 \$
Dernière estimation réalisée	183 939,30 \$	18 393,93 \$	202 333,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			232 708,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			23,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			84 001,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			44,49%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(13 533,24) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(6,69) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			36 321,06 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,24 %

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 84 001,19 \$, avec une moyenne se situant à 232 708,60 \$.

Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 6,69 % (13 533,24 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire : 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), 1200, rue Bernard-Lefebvre, Laval, Québec, H7C 0A5 dont le numéro de fournisseur est le 134893.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux correspond au prix soumissionné de 188 799,99 \$, incluant 10 % des travaux contingents prévus et les taxes, soit un total de 172 399,56 \$ net de ristournes. Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Appel d'offres : 1^{er} mars 2018
- Ouverture des soumissions : 4 avril 2018
- Octroi du contrat : 1^{er} mai 2018
- Début des travaux : 14 mai 2018
- Fin des travaux : 13 juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, « 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) » (numéro d'entreprise 1162114673), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 27 janvier 2017.

Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé, détenant le numéro de licence 8306-7892-27, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 4 avril 2018.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 4 avril 2018.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 28 mars 2018 à 7 h 37 min 42 sec, a été faite le 4 avril 2018.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010);
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats*» (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction*» (C-OG-APP-D-18-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ester PIZZICHEMI
Cadre en réaffectation

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-04



Dossier # : 1184422006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux divers dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-013 (5 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers chantiers dans l'arrondissement de Verdun.
2. D'octroyer le contrat à cette fin, à la firme « Groupe ABS inc. », soumissionnaire se situant au premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S18-013 (5 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-23 08:00

Signataire : Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184422006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux divers dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-013 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux divers dans l'arrondissement de Verdun, tels que :

- La reconstruction de sections de rues et de trottoirs ;
- La réfection des parcs place de la Fontaine, Wilson, Duquette, Madelinots et Archie-Wilcox ;
- La réfection des ruelles ;
- L'aménagement de la plage Verdun;
- D'autres chantiers de moindre envergure.

Ces travaux seront effectués du mois de mai 2018 au mois d'avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative dans l'arrondissement de Verdun, au prix total de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses conformément à l'appel d'offres public S18-013 (5 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont décrits comme suit :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériaux granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;

- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier, et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux). Entre autres, lors des travaux de :
 - Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines;
 - Préparation de l'infrastructure;
 - Mise en place de drains de fondation;
 - Mise en place des fondations granulaires;
 - Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment;
 - Mise en place des enrobés bitumineux;
 - Gestion des sols contaminés;
 - Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
 - Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains.
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Données concernant l'appel d'offres public S18- 013

Date de lancement de l'appel d'offres : le 23 février 2018

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 13 mars 2018

Date d'ouverture des soumissions : le 13 mars 2018 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 19 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions :

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents et n'ont pas demandé à garder l'anonymat. Cinq (5) firmes, soit 71 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Cinq (5) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\text{Pointage final} = ((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / (\text{Prix soumissionné})$$

Suite aux analyses, Groupe ABS inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avant taxes)	Contingences (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	84,7	4,41	241 648,00	24 164,80	305 618,27
Englobe Corp.	83,3	4,10	256 880,00	25 688,00	324 882,56
Solmatech inc.	74,5	3,92	251 080,00	25 108,00	317 547,15
Labo SM inc.	80,8	3,90	265 290,00	26 529,00	335 518,90
GHD consultants Ltée.	72,0	3,63	265 916,00	26 59,60	336 310,61
Dernière estimation réalisée					315 667,14
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(9 932,52) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(3,15) %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					11 928,89
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					3,90 %

Le montant estimé par madame Ilona Lavrenova était de 315 667,14 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2016 et 2017.

Les soumissions ont été analysées par madame Ilona Lavrenova, employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 30 692,35 \$ (10,04 %), avec un coût moyen se situant à 323 975,50 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 9 932,52 \$, soit 3,15 % en moins à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Groupe ABS inc.** dont le numéro de fournisseur est le 153156.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nets pour le projet incluant les contingences sont réservés pour un montant de 279 070,21\$ et sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020.

	TOTAL
Services professionnels	241 648,00 \$
Contingences 10 %	24 164,80 \$
TPS 5 %	13 290,64 \$
TVQ 9,975 %	26 514,83 \$
Contrat	305 618.27 \$
Ristourne TPS (100 %)	(13 290,64 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(13 257,41 \$)
Crédits nets	279 070,21 \$

Les coûts seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie de maintien et d'amélioration des actifs, Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les échéanciers pour les travaux divers s'échelonnent du mai 2018 au avril 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, la firme « Groupe ABS inc. » (numéro d'entreprise 1165977969), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 3 octobre 2014. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De

plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Registraire des entreprises Québec (REQ) ont été faites le 20 mars 2018.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 20 mars 2018.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 17 janvier 2018 à 16 h 07 min 2 sec, a été faite le 20 mars 2018.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-10

Ilona LAVRENOVA
Agent(e) technique en ingenierie municipale

Jean CARDIN
Directeur



Dossier # : 1184422007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à la firme « Les Signalisations R.C. inc. » pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun en 2018, 2019 et 2020 - Dépense totale de 450 652,20 \$ (taxes incluses), soit 150 217,40 \$ (taxes incluses) par année - Appel d'offres public 18-16651 (1 soumissionnaire).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 450 652,20 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun au cours de l'année 2018.
2. D'octroyer le contrat à la firme « Les Signalisations R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 18-16651 (1 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-23 08:00

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184422007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à la firme « Les Signalisations R.C. inc. » pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun en 2018, 2019 et 2020 - Dépense totale de 450 652,20 \$ (taxes incluses), soit 150 217,40 \$ (taxes incluses) par année - Appel d'offres public 18-16651 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Verdun ne possède pas l'équipement nécessaire et la main-d'oeuvre requise pour le marquage à grande échelle des rues, pistes cyclables et autres voies publiques. Un certain nombre de travaux de marquage est quand même réalisé par les cols bleus de Verdun durant la saison estivale. L'arrondissement fait donc appel annuellement à l'entreprise privée pour réaliser la majorité des travaux de marquage sur chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210073 - 4 avril 2017 - Poursuivre le contrat octroyé avec la firme « Lignco Sigma inc. » pour le « A83 - Marquage sur chaussée et aux intersections » dans l'arrondissement de Verdun en 2017 et 2018 - Dépense totale de 237 007,97 \$ (contingences et taxes incluses), soit 118 503,99 \$ (contingences et taxes incluses) par année - Appel d'offres public 16-15112 (3 soumissionnaires). [1173461005]

DESCRIPTION

La peinture, majoritairement utilisée par l'arrondissement de Verdun, comme par la grande majorité des villes du Québec, est à base de latex. Un choix économique, mais relativement peu résistant à l'abrasion. Le marquage sur chaussée doit donc être refait chaque année. Le présent dossier vise à octroyer le contrat à prix unitaires pour les 3 prochaines années. Les travaux incluent notamment, le marquage sur les rues, les pistes et bandes cyclables.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public 18-16651 : A83 - Marquage sur chaussées et intersections :

L'appel d'offres public a été préparé par Ilona Lavrenova et lancé le 26 février 2018 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales.

Le contrat est d'une durée de 36 mois avec possibilité de le renouveler pour 24 mois.

Trois (3) entreprises se sont procurées les documents. Un entrepreneur a déposé la soumission conforme.

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 9 février 2018, par Mme Ilona Lavrenova, de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 435 525,31 \$ (contingences et taxes incluses). Aux fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de marquage semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2016 et 2017. Écart entre la soumission reçue et la dernière estimation est de 15 126,89 \$ soit 3,36 %.

Recommandation :

De ce qui précède, nous recommandons d'octroyer le contrat pour la période estivale de 2018, 2019 et 2020 selon les termes et conditions de l'appel d'offres 18-16651 avec la compagnie Les Signalisations R.C. inc., dont le numéro de fournisseur est le **48132**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts	2018	2019	2020
Marquage sur rues, des pistes et bandes cyclables	118 774,75 \$	118 774,75 \$	118 774,75 \$
Contingences 10 %	11 877,48 \$	11 877,48 \$	11 877,48 \$
TPS 5 %	6 532,61 \$	6 532,61 \$	6 532,61 \$
TVQ 9,975 %	\$ 13 032,56	\$ 13 032,56	\$ 13 032,56
Contrat	150 217,40 \$	150 217,40 \$	150 217,40 \$

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement, au compte suivant:

Imputation

2436	0010000	305748	03161	55402	014731	0000	000000	000000	000000	000000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	--------	--------

Pour l'année 2018, les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 546204.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La peinture à base de latex comme produit de remplacement de l'alkyde (qui ne peut plus être utilisé) ou de l'époxy se dégrade plus rapidement dans l'environnement et a un impact moindre que ces derniers produits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est prévu pour ces travaux. Principalement, les travaux sont faits de nuit et ont donc un impact mineur sur la circulation. Le bruit est le principal inconvénient associé à ces travaux. L'équipement utilisé étant peu bruyant, la nuisance pour les citoyens est donc très faible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement ne prévoit pas faire d'opération de communication particulière pour cette acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2018 - Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 27 juillet 2018;

- 2019 - Du lundi 6 mai 2019 au vendredi 26 juillet 2019;
- 2020 - Du lundi 4 mai 2020 au vendredi 24 juillet 2020;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur Les Signalisation R.C. inc.(numéro d'entreprise du Québec 1143391804), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises ont été faites par agent d'approvisionnement Marc-André Deshaies.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, M. Deshaies et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ilona LAVRENOVA
Agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-10



Dossier # : 1173461015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Plan de transport
Objet :	Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules en l'arrondissement Verdun, à cause du prix trop élevé lors de l'appel d'offres public S17-030.

IL EST RECOMMANDÉ :

De rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules en l'arrondissement de Verdun, à cause du prix trop élevé lors de l'appel d'offres public S17-030.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-18 15:42

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173461015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Plan de transport
Objet :	Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules en l'arrondissement Verdun, à cause du prix trop élevé lors de l'appel d'offres public S17-030.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant le vieillissement du parc automobile de l'arrondissement de Verdun et la volonté de la Ville d'être un exemple en matière de transports alternatifs, un projet pilote a été implanté visant l'ajout de 10 véhicules électriques en remplacement d'anciens véhicules à essence arrivés en fin de vie utile. De plus, considérant la distance séparant la sous-station électrique du site d'implantation des bornes de recharges en face de l'Hôtel de Ville et l'état de désuétude des massifs alimentant le tout, il a été jugé nécessaire de refaire les massifs électriques afin d'offrir un équipement durable.

Le présent dossier visait les travaux de raccordement de 5 bornes doubles électriques pour véhicules à l'arrondissement Verdun.

Pour ce faire, un appel d'offres public portant le numéro S17-030, a été lancé selon les modalités suivantes:

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le 30 octobre 2017

Date de réception des soumissions : Le 15 décembre 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO

Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 47 jours de calendrier (35 jours ouvrables)

Deux (2) addenda ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure pour ce projet.

DESCRIPTION

La Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal ainsi que la Direction d'arrondissement proposent conjointement le rejet des soumissions reçues concernant l'appel d'offres S17-030 visant l'installation de bornes électriques nécessaires afin de recharger les nouveaux véhicules électriques.

Les travaux couverts par les plans et devis incluait notamment :

- le remplacement d'un interrupteur de transfert et du sectionneur principal de l'Hôtel de Ville ainsi que l'ajout d'un panneau de distribution à 600 V pour l'alimentation du nouveau cabinet ;
- la démolition et la pose d'un nouveau massif de conduits électriques ;
- l'installation de 5 nouvelles bornes électriques double pour véhicules (les bornes seront fournies par la Ville) ;
- le remplacement de filage pour l'éclairage de rues et l'entrée électrique de l'Hôtel de Ville ;
- l'installation de base de lampadaire ;
- la réfection des trottoirs et allées.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S17-030:

Travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules

Date de l'appel d'offres : Le 30 octobre 2017

Date d'ouverture : Le 15 décembre 2017 à 10 h 30

Un premier appel d'offres a été lancé en août 2017, mais aucun soumissionnaire n'a déposé d'offres (délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 17 jours calendrier et 1 addenda).

Analyse des soumissions

Dix (10) compagnies se sont procuré les documents dont neuf (9) entreprises ont requis l'anonymat. Deux (2) entrepreneurs, soit 20 % des preneurs de cahier des charges ont déposé des soumissions.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total
Senterre Entrepreneur Général inc.	516 550,48 \$	41 594,74 \$	558 145,22 \$
Systèmes Urbains inc.	602 797,83 \$	40 886,95 \$	643 684,78 \$
Dernière estimation réalisée			423 932,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			600 916,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,66 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	85 539,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	15,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	134 213,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	31,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	88 081,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	15,85 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 25 octobre 2017, par monsieur Simon Lacharité de la firme Pageau Morel (partie électrique) et de Monsieur Marc-Antoine Lessard de la firme Marchand Houle et associées (partie civile), étaient de 423 932,15 \$ (taxes et contingences incluses).

Une erreur de calcul dans le cumulatif des montants a été décelée dans la soumission de Senterre Entrepreneur Général inc. pour 4 articles du bordereau infrastructures. Les montants corrigés des articles « 2,2, 2,3 et 2,4 et les contingences » du bordereau « Section C - Infrastructures » devraient se lire 13 200 \$ au lieu de 13 106,40 \$, 4485,00 \$ au lieu de 4 499,95 \$, 6290,00 \$ au lieu de 6295,10 \$ et 27427,20 \$ au lieu de 25290,15 \$. Le montant révisé de la soumission devrait se lire comme 558 145,22 \$ au lieu de 555 603,57 \$.

L'écart de prix entre l'estimation et la soumission reçue est de 134 213,07 \$. Cet écart représentant un différentiel de l'ordre de 31,66 % est trop élevé.

Recommandation :

Nous recommandons donc de rejeter la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules s'inscrivent dans une démarche globale qui respecte les principes de base liés au développement durable. Action 2 du Plan d'action *Montréal durable 2016-2020 «Électrifier et optimiser les transports montréalais»*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un nouvel appel d'offres sera lancé.

- Nouveau lancement prévu de l'appel d'offres : mai 2018
- Ouverture prévue des soumissions : juin 2018
- Octroi du contrat : juin 2018
- Début des travaux : juillet 2018
- Fin des travaux : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie FILION, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-13



Dossier # : 1184422008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la seule soumission déposée dans le cadre des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude, à cause du prix trop élevé lors de l'appel d'offres public S18-009.

IL EST RECOMMANDÉ :

De rejeter la soumission déposée dans le cadre des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude, à cause du prix trop élevé de l'unique soumission obtenue lors de l'appel d'offres public S18-009.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-18 12:33

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184422008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la seule soumission déposée dans le cadre des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude, à cause du prix trop élevé lors de l'appel d'offres public S18-009.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Gertrude ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau. Des travaux de remplacement de conduites ont été planifiés pour une réalisation en 2018. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Pour ce faire, un appel d'offres public portant le numéro S18-009, a été lancé selon les modalités suivantes:

- Délai de validité des soumissions : 120 jours
- Date de lancement de l'appel d'offres : Le 27 février 2018
- Date de réception des soumissions : Le 15 mars 2018
- Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO

Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 17 jours de calendrier (13 jours ouvrables)

Un (1) seul addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure pour ce projet.

DESCRIPTION

La Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal ainsi que la Direction d'arrondissement proposent conjointement le rejet de la soumission reçue concernant l'appel d'offres S18-009 visant des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs,

d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude entre les rues Strathmore et Caisse et entre les rues de l'Église et Hickson ;
 Les travaux couverts par les plans et devis consistaient principalement à des interventions sur une longueur d'environ 190 m pour le tronçon Strathmore et Caisse et de 225 m pour le tronçon de l'Église et Hickson, et consistent en :

rue Gertrude entre la rue Strathmore et la rue Caisse

- construction d'un nouvel égout pluvial
- reconstruction de la conduite d'aqueduc
- la reconstruction de la chaussée et du trottoir côté est
- la construction de saillis de trottoirs aux intersections suivantes
- saillies 1 et 2 : Gertrude et Caisse
- la plantation d'arbres

rue Gertrude entre la rue de l'Église et la rue Hickson

- la reconstruction de la chaussée et du trottoir côté ouest
- la plantation d'arbres.

JUSTIFICATION

**APPEL D'OFFRES PUBLIC S18-009:
 Travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'éclairage, d'aqueduc et d'égout combiné sur la rue Gertrude**

Date de l'appel d'offres : Le 27 février 2018
 Date d'ouverture : Le 15 mars 2018 à 10 h 30

Analyse des soumissions

Huit (8) compagnies se sont procuré les documents. Un (1) seul entrepreneur, soit 12,5 % des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pavage d'Amour inc.	2 030 573,48 \$	203 057,35 \$	2 233 630,82 \$
Dernière estimation réalisée			1 700 769,30 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	2 233 630,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	532 861,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	31,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	N/A

Les coûts prévus dans l'estimation établie le 13 mars 2018, par Mme Dominique Filion, ing. de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal de l'arrondissement de Verdun, étaient de 1 700 769,30 \$ (taxes et contingences incluses).

L'écart de prix entre cette estimation et la soumission reçue est de 532 861,53 \$. Cet écart représentant un différentiel de l'ordre de 31 % est trop élevé.

En vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, un exercice de négociation du prix avec le seul soumissionnaire conforme a été réalisé. Ces échanges avaient pour objectif d'offrir la possibilité de négocier un nouveau prix pour l'appel d'offres, étant donné qu'il y avait qu'un seul soumissionnaire. Cette étape n'a pas permis de conclure une entente.

L'article 573.3.3 stipule que "Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité."

Recommandation :

Nous recommandons donc de rejeter la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un nouvel appel d'offres pour les 2 tronçons de rue Gertrude a déjà été lancé.

- Nouveau lancement prévu de l'appel d'offres : 5 avril 2018
- Ouverture prévue des soumissions : 26 avril 2018
- Octroi du contrat : Juin 2018
- Début des travaux : Juin 2018
- Fin des travaux : Septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 16 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-13



Dossier # : 1181123005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ (non taxable) à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités 2018 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 1 500 \$ (non taxable) visant à accorder une contribution financière à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités 2018 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois.
2. D'approuver le versement de 1 500 \$ (non taxable) à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité (F 284600), à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-19 08:49

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181123005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ (non taxable) à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités 2018 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de contribution financière de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'activités visant la mise en valeur du patrimoine religieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 210362 - 7 septembre 2010 - Accorder une subvention de 24 000 \$ échelonnée sur une période de trois ans au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs en ce qui a trait à l'église et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 24 000 \$;

CA11 210094 - 1^{er} mars 2011 - Amender la résolution CA10 210362, afin de verser la subvention à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité;

CA11 210226 : Autoriser une contribution financière de 3 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'activité Info tourisme Verdun supportée par le Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

CA12 210083 - 6 mars 2012 - Autoriser une contribution financière de 3 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'activité Infotourisme Verdun supportée par le Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

CA13 210148 - 7 mai 2013 - Autorisation d'une contribution financière de 4 000 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour l'activité Infotourisme Verdun;

CA13 210416 - 3 décembre 2013 - Accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 23 novembre au 24 décembre 2013;

CA14 210473 -2 décembre 2014 - Accorder une contribution financière, non récurrente, de 1 500 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 27 novembre au 24 décembre 2014 (1143461074) ;

CA14 210231 - 3 juin 2014 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour la participation de l'arrondissement de Verdun, à titre de partenaire majeur, au projet d'exposition sur les églises centenaires du Québec préparé dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église (1143461034);

CA15 210141 - 2 juin 2015 - Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Paroisse Notre-Dame de la Trinité, dans le cadre de leurs portes ouvertes d'été, pour la réalisation d'une exposition portant sur *L'Auditorium de Verdun : une histoire de hockey* qui se tiendra du 4 juin au 31 août 2015 (1156456001);

CA16 210194 - 28 juin 2016 - Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$, non taxable, à la *Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité*, dans le cadre des activités 2018 de l'église *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, mettant en valeur le patrimoine verdunois. (1164637029).

DESCRIPTION

La contribution financière de 1 500 \$ permettra de faire du développement culturel et d'ouvrir les portes de l'église pour mieux faire connaître ce magnifique bâtiment patrimonial verdunois. Pour la 10^e année consécutive, la Fabrique propose des activités pour le printemps et l'été 2018. Deux grandes expositions de photos seront présentées durant la saison estivale alors que les portes de l'Église sont ouvertes durant plus de 30 heures par semaine avec une équipe de bénévoles afin d'accueillir les Verdunois ainsi que de nombreux visiteurs.

JUSTIFICATION

Depuis quelques années, l'arrondissement de Verdun soutient certaines des activités de la Fabrique, notamment celles qui contribuent à l'animation de la rue Wellington, à faire connaître ce magnifique bâtiment patrimonial à la population et aussi à recueillir quelques fonds pour soutenir la restauration de l'Église Notre-Dame-de-la-Trinité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 1 500 \$ est disponible au budget de fonctionnement,

2436	0010000	305705	07001	61900	016491	0000	000000	027168	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits sont réservés par l'engagement de gestion portant le numéro VE81123005 au nom de la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Trinité dont le numéro de fournisseur est le 284600.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Une copie de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal sera remise aux organisateurs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Saadia HAMMAZ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-09



Dossier # : 1181123006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution exceptionnelle et non récurrente de 1500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ afin de permettre la réalisation de ses activités.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'accorder une subvention de démarrage de 1 500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière;
2. D'autoriser le versement de 1 500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-19 08:48

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181123006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution exceptionnelle et non récurrente de 1500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ afin de permettre la réalisation de ses activités.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* a comme mission d'offrir un environnement sécuritaire et accueillant où les homosexuels, bisexuels, transgenres et les jeunes en questionnement peuvent se rencontrer et discuter afin de mieux se comprendre. L'organisme offre de façon fréquente des activités de groupe, des ateliers et est hôte de programmes locaux pour les jeunes, leurs familles et amis. L'organisme a fait une demande d'aide financière afin de pouvoir poursuivre ses efforts dans la formation et la prévention auprès des jeunes de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210077 - Résolution adoptée le 4 avril 2017 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* , et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière. (1174637008)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Verdun favorise la persévérance scolaire qui, d'ailleurs, fait partie de ses priorités, il soutient les divers organismes, programmes et activités qui ont pour mission d'aider les jeunes verdunois aux prises avec des difficultés tant personnelles, scolaires que sociales. L'arrondissement de Verdun est ainsi reconnaissant de l'importance de l'implication de l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* au sein de la communauté verdunoise et l'accomplissement du travail considérable pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'enseignement, en lien avec l'homophobie et la transphobie à Verdun. En effet, la contribution financière de 1 500 \$ permettra à l'organisme de poursuivre leurs efforts dans la formation et la prévention auprès des jeunes de Verdun. À la suite d'une analyse de la demande de l'organisme LGBTQ, il est proposé d'accorder la contribution suivante :

Catégorie d'organisme	Nom de l'organisme	Contribution 2016	Premier versement 2017	Soutien financier 2018
-----------------------	--------------------	-------------------	------------------------	------------------------

A1 - Aide à la personne	Parapluie arc-en-ciel LGBTQ	0 \$	500 \$ (subvention de démarrage)	1 500 \$ (Soutien financier)
		Total	500 \$	1 500 \$

JUSTIFICATION

Le soutien financier s'élevant à 1 500 \$ permettra à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* de poursuivre ses efforts dans la formation et la prévention auprès des jeunes de Verdun, et ce, dès que le dossier sera approuvé par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement dans les comptes listés ci-dessous :

Imputation - Soutien aux organismes - Autres organismes - 1 500 \$

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	0000	000000	027198	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits sont réservés par l'engagement portant le numéro VE81123006 au nom de l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ dont le numéro de fournisseur est 430472.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de soutien aux organismes en vigueur;
Copie de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été remise à l'organisme précité par le biais de la Politique de soutien aux organismes (Annexe 6 de ladite politique).

Article 137 de la Charte de la Ville de Montréal - *Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15, le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Saadia HAMMAZ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-09



Dossier # : 1182586006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la «Journée verdunoise des apprenants adultes».

IL EST RECOMMANDÉ:

- De ratifier la contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la «Journée verdunoise des apprenants adultes»;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-23 10:41

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1182586006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la «Journée verdunoise des apprenants adultes».

CONTENU

CONTEXTE

À l'occasion de la «Journée verdunoise des apprenants adultes», le comité 16-30 ans de la Table de concertation jeunesse de Verdun et l'arrondissement de Verdun ont mis en lumière la détermination et la persévérance de 86 apprenants adultes de tous âges provenant de 9 organismes ou institutions en leur décernant un certificat de reconnaissance lors d'une cérémonie tenue à la mairie d'arrondissement. En fin d'événement, deux bourses de 100 \$ offertes par l'arrondissement de Verdun ont été tirées au hasard parmi les participants. D'autres bourses ont été remises par le comité 16-30 de la Table de concertation jeunesse de Verdun, le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) et le centre d'éducation des adultes Champlain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 210012 - Résolution adoptée le 7 février 2017 - Accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la *Semaine verdunoise des apprenants adultes* . (1174637001)
- CA16 210111 - Résolution adoptée le 3 mai 2016 - Accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la *Semaine verdunoise des apprenants adultes*. (1164637023)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine verdunoise des apprenants adultes, 2 bourses de 100 \$ chacune ont été attribuées lors de la cérémonie qui a eu lieu le 9 avril 2018. Ces bourses sont attribuées par un tirage au sort.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Verdun met la persévérance scolaire au centre de ses préoccupations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les bourses ont été remises lors de la cérémonie du 9 avril 2018, à même les fonds de la petite caisse de la division des ressources financières. Lors du renflouement de la petite caisse, la dépense sera imputée dans la clé suivante:

2436	0010000	305703	01101	61900	016491
------	---------	--------	-------	-------	--------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse (en pièce jointe) a été émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-09



Dossier # : 1183397003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les impatients afin de souligner l'événement Parle-moi d'amour Wellington

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'accorder une subvention de 500 \$ à l'organisme *Les Impatients* afin de souligner l'événement *Parle-moi d'amour Wellington*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière;
2. D'autoriser le versement de 500 \$ à l'organisme Les Impatients à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-22 12:33

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1183397003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les impatients afin de souligner l'événement Parle-moi d'amour Wellington

CONTENU

CONTEXTE

Les Impatients du Centre Wellington, en collaboration avec le CIUSSS de l'Ouest-de-L'Île (Le Douglas), préparent la 7^e édition de l'exposition-encan *Parle-moi d'amour Wellington*, qui aura lieu du 1^{er} mai au 9 mai 2018 au Centre Wellington à Verdun. L'organisme a fait une demande de contribution financière de 500 \$ visant à participer aux dépenses encourues par la publicité et les impressions nécessaires au dynamisme de l'événement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'événement *Parle-moi d'amour Wellington* permettra aux Impatients du Centre Wellington de poursuivre leur mission qui est d'appuyer le rétablissement des personnes atteintes de problèmes de santé mentale et de continuer d'offrir des ateliers artistiques dispensés par les Impatients. Ainsi, les profits de l'exposition-encan permettront aux Impatients de continuer à offrir gratuitement des ateliers de création au Centre Wellington.

JUSTIFICATION

L'événement valorise le talent de ceux qui fréquentent ses ateliers et encourage les échanges avec la communauté ce qui permet de contribuer à démystifier les problèmes de santé mentale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement dans les comptes listés ci-dessous :

2436	0010000	305703	01101	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits pour la dépense 2018 sont réservés par l'engagement de gestion numéro

VE83397003 au nom des Impatients du Centre Wellington dont le numéro de fournisseur est le 137188.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Promouvoir l'engagement des jeunes verdunois.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S / O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S / O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal sera transmise à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène M GAGNON
Chef de division des sports, des loisirs et du
développement social

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-09



Dossier # : 1183397002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2000 \$, non taxable, non récurrente, à l'Église-Unie du Canada dans le cadre de ses démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2018.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, non récurrente, à l'Église-Unie du Canada dans le cadre des démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2018;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-22 12:34

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183397002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2000 \$, non taxable, non récurrente, à l'Église-Unie du Canada dans le cadre de ses démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'Église-Unie du Canada (Mission du Sud-Ouest - SouthWest Mission) a fait parvenir une demande d'aide financière dans le cadre de ses démarches en sécurité alimentaire 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210040 - Résolution adoptée le 7 mars 2017 - Accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, non récurrente, à l'Église-Unie du Canada dans le cadre des démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2017 (1174637005).

DESCRIPTION

En 2017, la Mission du Sud-Ouest a décidé de faire de la sécurité alimentaire sa priorité. C'est ainsi que de nouveaux programmes se sont ajoutés à son offre de services : des cuisines collectives (Dream Team Cuisine), des repas communautaires gratuits (Méli-Mélo) ou dont la hauteur de la contribution est laissée à la discrétion des participants (Mercredi m'attend), des cours de cuisine pour les adolescents (Tean Cuisine) et, plus récemment, un minimarché : commandes de fruits et légumes frais auprès d'un distributeur, puis offerts au prix coûtant aux membres de la communauté. Cette année encore, La Mission du Sud-Ouest se tourne vers l'arrondissement de Verdun afin d'obtenir une aide financière de 2000 \$ pour pouvoir renouveler et remplacer certains équipements de cuisine, et ce, dans le but de poursuivre sa mission en aide alimentaire.

JUSTIFICATION

Cette démarche est en lien direct avec la mission de l'arrondissement en sécurité alimentaire. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'accorder une contribution financière, non taxable, non récurrente, de 2000 \$ afin d'aider l'organisme dans ses démarches.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 2000 \$ est disponible au budget suivant :

Imputation - Contributions autres organismes - Projets spéciaux

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	0000	000000	027168	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits sont réservés par l'engagement de gestion portant le numéro VE83397002 au nom de l'Église-Unie du Canada dont le numéro de fournisseur est le 428553.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Offrir une meilleure qualité de vie aux Verdunois.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Non applicable

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène M GAGNON
Chef de division des sports, des loisirs et du
développement social

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-09



Dossier # : 1182586005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 786 \$ à 14 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

IL EST RECOMMANDÉ:

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 786 \$, non taxable, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Les initiatives pour la réussite - un continuum d'interventions Du 1er février au 28 décembre 2018	22 770
J'apprends avec mon enfant (131501)	Persévérance scolaire : soutien éducatif à la communauté anglophone de Verdun Du 16 avril 2018 au 31 mars 2019	19 000
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répit de fin de semaine Du 1er janvier au 31 décembre 2018	14 907

Toujours ensemble inc. (129386)	Prévention et Animation jeunesse Du 28 mai au 31 août 2018	16 000
Fiduciaire : Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un plant de tomate à la fois Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	22 770
Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Banque alimentaire pour aînés Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	8143
Projet P.A.L. (142785)	Sécurité alimentaire / repas communautaire Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	9568
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2018 Du 11 juin au 17 août 2018	10 800
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Accès à des repas et à des loisirs pour les aînés vulnérables de Verdun Du 1er avril 2018 au 30 mars 2019	16 072
CASA-CAFI (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables Du 1er février au 28 décembre 2018	19 300
Corporation l'Espoir (129453)	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapées Du 2 juillet au 17 août 2018	12 414
Sous le toit de P.A.L. INC. (185222)	Vers l'autonomie Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	23 000
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	13 675
Parapluie arc-en-ciel LGBTQ (430472)	Get Real ! Du 1er mai 2018 au 31 mars 2019	13 367

2. D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 221 786 \$;

4. De mandater madame Caroline Fiset, directrice du bureau d'arrondissement, et/ou madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature desdites ententes, selon le cas.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-18 12:33

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182586005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 786 \$ à 14 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018,

pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M \$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 4,5 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Relativement à l'entente administrative Ville-METSS: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le

ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

Relativement aux décisions de l'arrondissement

CA17 210106 du 2 mai 2017 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 786 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, relativement aux Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet (1172586004)

CA16 210109 du 3 mai 2016 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet (1162586003)

CA15 210112 du 5 mai 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ aux organismes désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 -2016) / Approuver les projets de convention à cet effet (1152586001)

CA14 210038 du 4 février 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 224 183 \$ aux 13 organismes désignés, pour l'année 2014 et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2014) / Approuver les projets de conventions à cet effet (1143461004)

CA13 210016 du 5 février 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 221 700 \$ aux 17 organismes désignés, pour l'année 2013 et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1123461052)

CA12 210029 du 7 février 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 223 900 \$ aux 17 organismes ci-dessous mentionnés, pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville-MESS ET approuver les projets de conventions

CA11 210033 du 1er février 2011 - Accorder une contribution financière de 235 110 \$ répartie entre 19 projets s'inscrivant dans le volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Contrat de ville; les sommes requises au soutien de ces projets seront financées par le budget 2011

CA10 210074 du 2 mars 2010 Accorder une contribution financière de 160 300 \$ répartie entre 15 projets s'inscrivant dans le volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Contrat de ville, les sommes requises au soutien de ces projets seront financées par le

budget 2010. Les organismes visés sont Corporation l'Espoir, Club Optimiste Verdun, L'Ancre des jeunes, APABEMSO, Le Repère des jeunes, Projet PAL, COSAV, Réseau bénévole de Verdun, Réseau d'entraide de Verdun, Centre communautaire Dawson, J'apprends avec mon enfant, CHAPOP, Casa CAFI, TRAC, CACV

CA09 210099 du 7 avril 2009 Accorder une contribution financière de 154 136 \$ répartie entre 12 projets s'inscrivant dans le volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Contrat de ville, les sommes requises au soutien de ces projets seront financés par le budget 2009. Les organismes visés sont Casa CAFI, Centre communautaire Dawson, Club Optimiste Verdun, Corporation l'Espoir, Culture élémentaire Verdun, J'apprends avec mon enfant, l'Ancre des jeunes, le Repère des jeunes IDS, Projet PAL, Réseau d'entraide de Verdun, Toujours ensemble, Travail de rue - Action communautaire (TRAC)

DESCRIPTION

Organisme	Projet	Description	Montant (\$)
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Les initiatives pour la réussite scolaire – un continuum d'interventions	Tenue d'activités d'éveil à la lecture, d'aide aux devoirs et de tutorat auprès d'enfants et d'adolescents. Offre d'activités sportives, d'ateliers de nutrition et de jardinage. Initiation à la défense des droits des enfants et des jeunes.	22 770
J'apprends avec mon enfant (131501)	Persévérance scolaire : soutien éducatif à la communauté anglophone de Verdun	Soutien hebdomadaire en anglais à environ 30 enfants et outillage des parents afin qu'ils puissent mieux accompagner leurs enfants dans leur cheminement scolaire. Prêt de 'kits' de stimulation précoce aux familles afin de les aider à mieux préparer leurs enfants pour la maternelle.	19 000
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répît de fin de semaine	Volet 1 - répît dodo pour 14 enfants de 0 à 6 ans, de samedi 10 h à dimanche 16 h. Les enfants passent la nuit au centre. Volet 2 - Répît journée pour 10 enfants de 0 à 6 ans, le samedi de 10 h à 18 h. Proposer des moments de plaisir, de détente, de stimulation et des jeux aux enfants et apporter de l'aide aux familles en crise.	14 907
Toujours ensemble inc. (129386)	Prévention et Animation jeunesse	Offre d'activités estivales gratuites dans divers lieux (parcs, piscines, cours d'école) en semaine et d'une sortie spéciale à 5 \$ le vendredi, aux jeunes de 8 à 12 ans	16 000
Fiduciaire : Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un plant de tomate à la fois	Encourager l'agriculture par les jardins collectifs, le jardinage chez soi, des ateliers auprès des jeunes dans des écoles primaires, des camps de jours, le CPE et les marchés fermiers.	22 770

Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Banque alimentaire pour aînés	Distribution de denrées aux aîné-e-s dans le besoin. Service de livraison pour celles et ceux d'entre-eux qui sont à mobilité très réduite	8143
Projet P.A.L. inc. (142785)	Sécurité alimentaire / repas communautaire	Offre de repas et d'éducation sur la nutrition aux membres de l'organisme. Création de postes d'insertion socio-professionnelle pour les membres afin d'améliorer leurs habiletés culinaires et budgétaires mais aussi pour atténuer leur isolement et leur solitude tout en améliorant leur santé par une saine nutrition.	9568
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2018	Offre d'un camp de jour estival et de séjours en camp de vacances afin d'offrir un répit aux familles en difficulté et de faire sortir les jeunes de la ville. Proposition d'activités enrichissantes aux jeunes pour qu'ils développent leurs intérêts et leur estime de soi et adoptent un mode de vie sain et actif.	10 800
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Accès à des repas et à des loisirs pour les aînés vulnérables de Verdun	Répondre aux besoins spécifiques des aînés qui ont besoin d'accompagnement, vivent des situations d'insécurité alimentaire, sont à faible revenus et qui sont aux prises avec d'autres problèmes sociaux.	16 072
CASA CAFI (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables	Enseigner aux familles immigrantes et réfugiées à utiliser efficacement les ressources disponibles pour réaliser différentes démarches: inscrire leurs enfants à l'école, trouver des cours de francisation, trouver un logement, connaître la réalité du marché de l'emploi, etc. Leur apprendre à mieux s'alimenter, à participer à la vie de quartier, à s'ouvrir à la différence et à adopter nos valeurs communes.	19 300
Corporation l'Espoir (129453)	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapées	Offre d'un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier du fait de la lourdeur de leur handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Aide au maintien des acquis de ces personnes et soutien de leur famille.	12 414
Sous le toit de P.A.L. (185222)	Vers l'autonomie	Offre d'un suivi aux résidents pour les aider à développer leur autonomie et à s'impliquer dans la société en sollicitant leur	23 000

		participation au fonctionnement de l'organisme et à ses activités ou encore en les invitant à s'engager dans la communauté. Soutien au développement des habiletés nécessaires pour cuisiner, gérer son budget, entretenir son logement et s'occuper de son hygiène personnelle.	
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant	Aider les hommes en situation d'hébergement temporaire à reprendre une vie active, stable et sécurisante pour lui et son (ses) enfant(s). Répondre aux besoins immédiats du père et de son (ses) enfant(s) et les référer vers les diverses ressources disponibles.	13 675
Parapluie arc-en-ciel LGBTQ (430472)	Get Real !	Sensibiliser les jeunes, leurs parents, les enseignants et les administrateurs scolaires par le biais d'interventions, du dialogue et de la médiation par les pairs afin de prévenir le harcèlement et l'intimidation des élèves LGBTQ	13 367
		TOTAL	221 786 \$

JUSTIFICATION

Cinquante-trois groupes reconnus ont été invités à soumettre des projets dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

Vingt-trois projets ont été reçus et analysés. La somme totale des montants demandés s'élève à 432 778 \$. Le comité d'analyse a recommandé 14 projets.

Comme par les années précédentes, les quatre axes d'intervention prioritaires par la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour 2017 sont les suivants :

- Soutien à la famille et à la petite enfance ;
- Sécurité alimentaire ;
- Prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans ;
- Insertion sociale des clientèles à risque.

Le comité d'analyse des projets était composé de représentants du milieu communautaire et institutionnel verdunois, du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal et de l'arrondissement

Le comité d'analyse et les organismes ont été informés des critères d'évaluation des projets, à savoir :

- Lien avec les cibles prioritaires établies par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ainsi que la prise en compte de l'ADS (analyse différenciée selon les sexes) sont des prérequis à la présentation de projets ;
- Consolidation d'un projet existant (5 points) ;

- Pertinence et retombées du projet dans le milieu (solidifier des acquis, impact direct sur la clientèle, favoriser la participation civique) (30 points) ;
- Réalisme du projet (démarche, résultats escomptés, moyens choisis, budget, échéance et capacité de l'organisme à réaliser le projet) (30 points);
- Partenariat avec le milieu (20 points) ;
- Appui du milieu (5 points) ;
- Contribution d'autres sources de financement (10 points).

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé (\$)			Soutien recommandé 2018 (\$)	Soutien projet global (%)
		2015	2016	2017		
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Les initiatives pour la réussite scolaire – un continuum d'interventions	26 400	25 900	17 546	22 770	22,3 %
J'apprends avec mon enfant (131501)	Persévérance scolaire : soutien éducatif à la communauté anglophone de Verdun	18 984	18 984	19 000	19 000	66,7 %
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répét de fin de semaine	7454	14 907	14 907	14 907	30,6 %
Toujours ensemble inc. (129386)	Prévention et Animation jeunesse	22 745	19 928	16 928	16 000	67,2 %
Fiduciaire : Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un plant de tomate à la fois	26 400	24 600	22 636	22 770	36,1 %
Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Banque alimentaire pour aînés	13 600	24 240	24 240	8143	21,3 %
Projet P.A.L. inc. (142785)	Sécurité alimentaire / repas communautaire	8580	10 580	8840	9568	25,4 %
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2018	10 800	10 800	10 800	10 800	21,4 %
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Accès à des repas et à des loisirs pour les aînés vulnérables de Verdun	S/O	S/O	14 175	16 072	100 %

CASA CAFI (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables	19 300	19 300	19 300	19 300	30 %
Corporation l'Espoir (129453)	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapées	7850	12 414	12 414	12 414	60 %
Sous le toit de P.A.L. (185222)	Vers l'autonomie	25 500	26 400	23 000	23 000	17,2 %
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant	S/O	S/O	S/O	13 675	39,8 %
Parapluie arc-en-ciel LGBTQ (430472)	Get Real !	S/O	S/O	S/O	13 367	34,7 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : "Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités proposées dans chacun des projets contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens les plus vulnérables de l'arrondissement et s'inscrivent dans les priorités de la table de concertation de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 10 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-09



Dossier # : 1182586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux 4 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour la réalisation de divers projets. Approuver les projets de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal.

IL EST RECOMMANDÉ:

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, non taxable, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal :

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Projet commun des membres de la Table de concertation famille de Verdun Du 2 mai au 21 décembre 2018	25 000
Action Prévention Verdun (266800)	La Station - parc animé Du 25 juin au 24 août 2018	13 232
Services communautaires collectifs / Collective community services (147543)	Science in the Park / Science dans le Parc Du 25 juin au 31 août 2018	11 070
Centre des femmes de Verdun (137155)	Projet-pilote visant l'épanouissement non-généré des enfants à Verdun Du 12 septembre au 19 décembre 2018	10 698

2. D'approuver les 4 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assurée par le ville centrale;
4. De mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature de ces ententes, selon le cas;
5. De prendre connaissance de la réception par l'arrondissement (GDD2187497002) de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des 3 projets suivants portés par l'arrondissement « Passeport Jeunesse »; «Aide aux devoirs en francisation » et «Heure du conte en francisation russe-français » dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant; pour un montant total de 71 282 \$.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-19 17:08

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux 4 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour la réalisation de divers projets. Approuver les projets de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;

3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210132 du 6 juin 2017 - Accorder un soutien financier de 31 500 \$ à la *Maison des familles de Verdun inc.*, pour l'année 2017, pour la réalisation du projet *Offrir des activités de motricité 0 - 5 ans et Rejoindre les familles isolées*. Approuver un projet de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 39 016 \$ pour la réalisation de 5 projets portés par l'Arrondissement, dans le cadre du *Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal*. (1172586005)

CM17 0166 du 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CM16 0785 du 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

DESCRIPTION

Maison des familles de Verdun inc. - *Projet commun des membres de la TCFV pour 1. Rejoindre les familles isolées/vulnérables; 2. Offrir des activités de motricité 0-5 ans; 3. Rendre du matériel de plein air accessible aux familles vulnérables.*

Date prévue : Du 2 mai au 21 décembre 2018

Montant recommandé: 25 000 \$

Description : Le présent projet vise à poursuivre le travail commencé grâce à la subvention de la Politique de l'enfant 2017 afin de mieux répondre aux besoins des familles de Verdun, en bonifiant :

- les activités de motricité offertes aux tout-petits (0-5 ans) et à leurs familles, en particulier dans les parcs l'été;
- le travail de milieu afin de mieux rejoindre les familles vulnérables, en termes de qualité et de quantité;
- l'accessibilité aux activités de plein air pour les familles vulnérables qui ont des enfants de moins de 5 ans en

leur prêtant gratuitement du matériel de plein air.

Le montant alloué permettra essentiellement de compléter à nouveau les postes :

- d'agente de motricité, en passant de 19h à 28h par semaine;
- d'agente de milieu, en passant de 16h à 28h par semaine.

Il permettra également :

- de contribuer à l'aménagement de la nouvelle salle de motricité au 4400, boul. LaSalle qui serait ouverte aux

organismes membres de la TCFV;

- d'acheter du matériel de plein air dans l'objectif de leur utilisation gratuite par les familles de Verdun.

Action Prévention Verdun - La Station - parc animé

Date prévue : Du 25 juin au 24 août 2018

Montant recommandé: 13 232 \$

Description : Une équipe d'animateurs sera présente dans deux parcs du quartier Île-des-Soeurs afin d'animer des activités ludiques et sportives pour les jeunes de 11 à 18 ans qui fréquentent les lieux. Cette équipe sera présente du jeudi au lundi de 13 h 30 à 19 h 30 et visitera les parcs Lafontaine et Elgar en alternance. Grâce à du matériel d'animation sportif et ludique, les animateurs prépareront une multitude d'activités qui répondront aux attentes exprimées par les jeunes sur place. Ces activités seront offertes gratuitement et seront ouvertes à tous les adolescents présents. La présence des animateurs dans les parcs créera un moment de rencontre idéal où les adolescents pourront venir fréquenter d'autres personnes du même âge et s'amuser tout en profitant du matériel et de l'animation.

Services communautaires collectifs / Collective community services - Science in the Park / Science dans le Parc

Date prévue : Du 25 juin au 31 août 2018

Montant recommandé: 11 070 \$

Description : Offrir quotidiennement des activités scientifiques sécuritaires et adaptées à l'âge des enfants dans les parcs de l'arrondissement de Verdun. L'objectif poursuivi est l'amélioration de la curiosité naturelle et l'éducation scientifique des jeunes âgés de 3 à 15 ans. Sont également visés des apprentissage dans les domaines de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. En bout de course, ces activités devraient amener les jeunes verdunois à développer une passion pour la science et les amener à être plus persévérants à l'école.

Centre des femmes de Verdun - Projet-pilote visant l'épanouissement non-genré des enfants à Verdun

Date prévue : Du 12 septembre au 19 décembre 2018

Montant recommandé: 10 698 \$

Description : Ce projet s'adresse aux mères ayant des enfants entre les âges de 0 mois à 17 ans et est ouvert à toutes les mères de Verdun. Nous voulons rejoindre davantage les mères monoparentales vivant une situation de pauvreté ou de précarité et ferons activement du recrutement auprès de femmes issues de la diversité montréalaise qui peuvent être davantage isolées. Nous proposons plusieurs étapes à ce projet pour éventuellement offrir une série d'ateliers proposant des alternatives à la socialisation « traditionnelle », d'abord en offrant un lieu de réflexion sur les apprentissages sexués des enfants et ensuite en proposant des moyens alternatifs pour encourager des choix de comportements avec les enfants qui leur permettent le plein épanouissement de leur potentiel et qui auront des répercussions positives à long terme. Voici les étapes que nous franchirons :

- 1 – Recrutement de mères
- 2 – Tenue de groupes de discussion en septembre
- 3 – Conception et offre de 3 ateliers à l'automne
- 4 – Bilan et recommandations
- 5 – Partage d'un outil de transfert de connaissances pour les organismes

Projet porté par l'arrondissement - Passeport Jeunesse

Date prévue: Conception printemps-été 2018 - Réalisation automne-hiver 2018 -
Implantation année 2019
Montant demandé : **6692 \$**

Création et production de la seconde édition d'un passeport à estampiller, avec prix à gagner. Ce passeport sera conçu pour que les familles et leurs enfants soient encouragés à visiter et découvrir diverses activités offertes par l'arrondissement ou par les organismes participants. Il comportera plusieurs pages à estampiller pour les diverses activités offertes tout au long de l'année. Ainsi, plusieurs organismes mettront en place des journées découvertes avec animation pour recevoir les détenteurs de passeport et se faire mieux connaître d'eux. De même, l'arrondissement de Verdun offrira gratuitement des initiations à des cours, activités ou spectacles faisant partie de sa programmation régulière. Plus le possesseur du passeport participera à des activités et le fait estampiller, plus grandes sont les chances qu'il gagne l'un des nombreux prix.

Budget à préciser :

- Conception du passeport par une firme de graphisme;
- Conception d'une affiche par une firme de graphisme;
- Production du passeport et des outils de promotion;
- Achat de prix de participation.

Projet porté par l'arrondissement - Aide aux devoirs en francisation

Date prévue: du 13 septembre au 20 décembre 2018

Montant demandé: **3150 \$**

Les bibliothèques de Verdun souhaitent offrir de l'aide aux devoirs aux élèves en cours de francisation à raison deux rencontres de planification et de 13 séances de 3 heures (15 rencontres X 210 \$).

Deux tuteurs ou tutrices en aide aux devoirs bilingues (professionnels) seront engagé-e-s.

Projet porté par l'arrondissement - Heure du conte en francisation russe-français

Date prévue : de septembre à décembre 2018

Montant demandé: **1440 \$**

Les bibliothèques de Verdun souhaitent offrir 6 heures de conte en francisation russe-français pour les résidents de l'Île-des-Soeurs à raison de 240 \$ de la séance.

JUSTIFICATION

Tous les organismes reconnus par l'arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal.

Six projets ont été reçus et analysés. La somme totale des montants demandés s'élève à 114 536 \$. Le comité d'analyse a recommandé quatre projets.

Les projets retenus s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 60 000 \$, est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant.

Une somme de 11 282 \$ en provenance du budget du SDSS a été virée par la décision déléguée 2187497002 vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets par l'arrondissement.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités soutenues s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de soutenir le projet porté par la Maison des familles de Verdun inc. ou le report de la décision pourrait avoir comme conséquences la perte d'une expertise interne et entraîner une baisse de la qualité des services offerts aux enfants et à leurs familles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication prévues dans cette stratégie répondront aux obligations en matière de visibilité convenues dans le projet modèle de convention Politique de l'enfant de la Banque de documents juridiques entre l'organisme et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets soutenus selon les échéanciers convenus dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-13



Dossier # : 1187543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de mars 2018

Il est recommandé :
D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2018 tels que
produits par la Division des ressources financières.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-18 11:28

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187543010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de mars 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports budgétaires mensuels - application SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Rapports budgétaires pour la période de mars 2018 déposés par la Division des ressources financières pour information au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-16

Habib NOUARI
Agente de gestion des ressources financières
et matérielles



Dossier # : 1187543012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2018

Il est recommandé :
D'accepter le dépôt pour information des virements de crédits du budget de
fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars
2018.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-18 11:27

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187543012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2018

CONTENU

CONTEXTE

Afin que le conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous présentons la liste des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) effectués par les gestionnaires pour la période de mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'accepter pour information les virements de crédits et de budgets effectués pour la période de mars 2018.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PTI de son arrondissement, et ce, dans la mesure que cela n'ait aucun impact sur le niveau d'emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits et de budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Division des ressources humaines et financières conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 210009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. Règle générale, le report des soldes non dépensés des budgets PTI génère une augmentation du budget PTI. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des budgets PTI et les virements des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et des infrastructures de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Habib NOUARI
Agente de gestion des ressources financières
et matérielles

Le : 2018-04-17



Dossier # : 1187543011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2018.

Il est recommandé :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2018.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-18 11:28

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187543011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'arrondissement. Ainsi, afin de se conformer à l'article 4 du Règlement de délégation de l'arrondissement, différents rapports sont présentés au conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du rapport des pouvoirs délégués aux fonctionnaires :

- Rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses pour la période de mars 2018 concernant les achats / déboursés effectués par le système d'approvisionnement SIMON.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le Règlement RCA05 210009 intitulé « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Habib NOUARI
Agente de gestion des ressources financières
et matérielles

Le : 2018-04-16



Dossier # : 1180357008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1er au 31 mars 2018, prise par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De déposer, pour information, la liste des décisions déléguées, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018, prise par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le Règlement G21-0004 (RCA05 210009).

Signé par Caroline FISETTE **Le** 2018-04-12 16:35

Signataire :

Caroline FISETTE

Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil
d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180357008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1er au 31 mars 2018, prise par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018, prise par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 210492 - Adoption du Règlement RCA14 210010 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant et remplaçant le règlement G21-0004 (RCA05 210009).

DESCRIPTION

Ne s'applique pas.

JUSTIFICATION

À sa séance tenue le 2 décembre 2014, les membres du conseil d'arrondissement de Verdun ont statué sur une nouvelle délégation de pouvoirs (RCA14 210010) reliés aux fonctionnaires dans un esprit de responsabilité et d'imputabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie FILION
Secrétaire de direction -

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur

Le : 2018-04-11



Dossier # : 1184422009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Verdun prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des projets dans les rues mentionnées au présent sommaire.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Verdun prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des projets dans les rues mentionnées au présent sommaire.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-24 12:59

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184422009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Verdun prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des projets dans les rues mentionnées au présent sommaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa planification annuelle, la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (DAPIGM) de l'arrondissement de Verdun propose d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, une prise en charge de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision de tous les projets prévus dans les rues mentionnées au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0523 - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* , métropole du Québec.

DESCRIPTION

Dans le cadre de sa planification annuelle, la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (DAPIGM) de l'arrondissement de Verdun souhaite procéder à la reconstruction de rues. Comme les interventions sur les conduites d'eau relèvent de la Direction des réseaux d'eau (DRE), nous leur avons proposé de prendre en charge, en 2018, la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision de ces travaux.

Le présent sommaire vise à confirmer l'offre de l'arrondissement de Verdun faite au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, notamment pour les projets suivants :

Reconstruction de la rue Richard, entre les rues de Verdun et Bannantyne (S18-003)

Sommairement, les travaux consistent à la reconstruction complète de la rue Richard (1 tronçon) soit, le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable, le remplacement partiel de l'égout combiné, l'ajout d'une conduite d'égout pluvial, le remplacement des tuyaux de services pour les bâtiments, le remplacement de l'éclairage, la reconstruction des trottoirs, la reconstruction et l'ajout de puits, la reconstruction de la chaussée, l'aménagement de paysage et le réaménagement géométrique de la rue par l'ajout de

saillies de trottoir.

Intersection des rues Bannantyne et Richard (S18-003)

Sommairement, les travaux consistent à la reconstruction d'une partie de la rue Bannantyne entre les rues Brault et Richard (1 tronçon) incluant la reconstruction de l'intersection des rues Bannantyne et Richard soit, le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable, le remplacement des tuyaux de services pour les bâtiments, la reconstruction des trottoirs, la reconstruction de la chaussée, la reconstruction et l'ajout de puisards, l'aménagement de paysage. Ces travaux incluent le réaménagement géométrique de l'intersection des rues Bannantyne et Richard par la construction de saillies de trottoir.

Réfection de la rue Rolland, entre le boul. LaSalle et la rue Beurling (S18-003)

Sommairement, les travaux consistent à la réfection de la chaussée de la rue Rolland (3 tronçons) soit, le remplacement des tuyaux de services d'eau potable en plomb pour les bâtiments, le remplacement de l'éclairage (de LaSalle à Monteith), la reconstruction complète ou partielle des trottoirs, la reconstruction de puisards, la réfection du pavage, l'aménagement de paysage.

Reconstruction de la 6e Avenue, entre la rue de Verdun et le boul. Champlain (S18-016)

Sommairement, les travaux consistent à la reconstruction complète de la 6e Avenue (2 tronçons) soit, le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable, le remplacement de l'égout combiné, le remplacement des tuyaux de services pour les bâtiments, le remplacement de l'éclairage, la reconstruction des trottoirs, la reconstruction de puisards, la reconstruction de la chaussée, l'aménagement de paysage.

Reconstruction de la rue Foch, entre la rue Ouimet et le cul-de-sac (S18-005)

Sommairement, les travaux consistent à la reconstruction complète de la rue Foch (1 tronçon) soit, le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable, le remplacement des tuyaux de services pour les bâtiments, le remplacement de l'éclairage, la reconstruction des trottoirs, la reconstruction de puisards, la reconstruction de la chaussée, l'aménagement de paysage.

Reconstruction de la rue Clemenceau, entre les rues Churchill et Ouimet (S18-005)

Sommairement, les travaux consistent à la reconstruction complète de la rue Clemenceau (1 tronçon) soit, le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable, le remplacement des tuyaux de services pour les bâtiments, le remplacement de l'éclairage, la reconstruction des trottoirs, la reconstruction de puisards, la reconstruction de la chaussée, l'aménagement de paysage.

Réfection de la rue Churchill, entre le 7466 Churchill et le 7145 Churchill (S18-005)

Sommairement, les travaux consistent à la réfection de la chaussée de la rue Churchill (6 tronçons) soit, le remplacement des tuyaux de services d'eau potable en plomb pour les bâtiments, la reconstruction de sections de trottoir, la reconstruction et l'ajout de puisards, la réfection du pavage, l'aménagement de paysage. Ces travaux incluent le réaménagement géométrique des intersections Churchill / Clemenceau et Churchill / Lloyd-George par la construction de saillies de trottoir.

Reconstruction de la rue Gertrude, entre les rues Strathmore et Caisse (S18-017)

Sommairement, les travaux consistent à la reconstruction de la rue Gertrude (1 tronçon) soit, le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable, l'ajout d'une conduite d'égout pluvial, le remplacement des tuyaux de services pour les bâtiments, la reconstruction des trottoirs côté pair, la reconstruction complète de la chaussée, la reconstruction des puisards, l'aménagement de paysage. Ces travaux incluent le réaménagement géométrique à l'intersection des rues Gertrude et Caisse par la

reconstruction des saillies de trottoir.

Notons que ces projets ont fait l'objet d'une intégration financière et technique entre l'arrondissement de Verdun, la Direction des réseaux d'eau (DRE) et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

L'arrondissement s'engage à respecter les conditions et les exigences de la Ville centre pour le service offert.

JUSTIFICATION

La réalisation de ces travaux, par l'arrondissement de Verdun, permettra d'accélérer la remise en état des réseaux d'eau, du réseau routier et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des infrastructures. La construction de saillies de trottoir vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et d'améliorer ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons.

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu de ses engagements envers les citoyens. La Ville centre n'a pas les ressources nécessaires afin d'effectuer les travaux visés par cette offre dans le délai souhaité par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout sont assumés par la Direction des réseaux d'eau. Les coûts en lien avec la reconstruction des chaussées, des trottoirs, de l'éclairage et des aménagements sont assumés par le SIVT et l'arrondissement de Verdun.

Le financement de ces travaux est cependant conditionnel à l'approbation de la DRE et du SIVT.

La DAPIGM a obtenu l'approbation de la DRE et du SIVT avant le lancement des appels d'offres, selon les exigences de la Ville centre. Suivra un sommaire décisionnel pour l'octroi des contrats de réalisation des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien des actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

Ils permettront, entre autres, de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur par l'augmentation de l'indice de réflectance solaire (IRS);
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- Apaiser la circulation;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets permettra de poursuivre le programme triennal d'immobilisations en lien avec le plan d'intervention de l'arrondissement de Verdun pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie.

Tout retard dans l'octroi du contrat provoquera un report des travaux à une date ultérieure étant donné que la planification propose de réaliser l'ensemble des travaux entre les mois de juin et novembre 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie avant et pendant la réalisation des travaux afin d'aviser les propriétaires et les résidents des travaux planifiés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Offre de services par le conseil d'arrondissement : 1 mai 2018
Autorisation de lancer un appel d'offres de réalisation des travaux : janvier 2018
Lancement des appels d'offres : février, mars et avril 2018
Octroi des contrats : juin 2018
Début des travaux : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 24 avril 2018
Normand HACHEY, 19 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2018-04-19

**Dossier # : 1185291001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attaché au PPCMOI) afin de permettre la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situés aux 5551 et 5555, rue Wellington et aux 200 et 204, rue Egan – 4 Lots à créer

Il est recommandé :

D'approuver en vertu de l'article 31 du projet particulier adopté par résolution (CA18 210024), le plan d'implantation préparé par Stephan Roy, arpenteur-géomètre, les plans et les élévations A100 à A203, préparés par François Martineau, architecte, et les plans de l'aménagement paysager, pages 5, 9, 10, 11, 12 et 13, préparés par Gilles Hanicot, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 18 avril 2018, par la Division de l'urbanisme, accompagnant 4 demandes de permis de construction de bâtiments de 8 logements chacun, au coin des rues Wellington et Egan - 4 lots à créer.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-19 16:52

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185291001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attaché au PPCMOI) afin de permettre la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situés aux 5551 et 5555, rue Wellington et aux 200 et 204, rue Egan – 4 Lots à créer

CONTENU

CONTEXTE

Un promoteur a déposé une demande de permis visant la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situé au 5551, rue Wellington. Le terrain est situé dans 2 zones résidentielles : H02-02 et H01-60, au niveau du Règlement de zonage 1700. Il doit faire l'objet d'une opération cadastrale visant à subdiviser l'assiette foncière en 4 lots distincts.

En vertu de l'article 31 de la résolution CA18 210024, adoptée lors de la séance du 6 février 2018 au conseil d'arrondissement, le projet de construction doit être évalué en PIIA.

Le projet est très similaire à celui présenté lors du PPCMOI; les modifications sont énumérées au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution **CA18 210024** – 6 février 2018 :

Adoption - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition d'un bâtiment mixte de 2 étages et la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situés au 5551, rue Wellington (lots 1 938 618 et 1 938 869). (Dossier GDD n° 1175291010)

DESCRIPTION

Terrain

L'assiette foncière d'une superficie totale de 1 279 m² sera subdivisée en 4 lots d'environ 280 à 350 m² (lots projetés 6 219 357 à 6 219 360) qui recevront chacun un bâtiment de 8 logements. Une ruelle arrière offre un accès aux futurs bâtiments.

Milieu d'insertion

Le projet s'inscrit dans une forte homogénéité de bâtiments résidentiels de 3 étages sur la rue Egan et à côté de 2 bâtiments de 2 étages sur la rue Wellington.

Proposition architecturale des bâtiments et modifications

Le projet se présente en un volume de 3 étages, avec un 4^e étage en recul à partir des façades des bâtiments proposés. L'architecture est fortement rythmée par des ouvertures régulières et de grandes dimensions, légèrement révisée depuis la présentation lors de l'étude du PPCMOI. La façade est complétée par de petits balcons et certains jeux dans l'appareillage de la maçonnerie qui tendent à rappeler des caractéristiques de l'architecture verdunoise. La colorimétrie de la maçonnerie proposée tend à s'inscrire dans les couleurs présentes sur les rues adjacentes au projet.

Revêtements et composants extérieurs

- Brique d'argile modulaire métrique, types et couleurs variées (voir plans);
- Planche de bois carbonisé « Yakisugi » vertical (cabanons sur les balcons, murs arrière des 4^{es} étages ou de la construction hors toit des bâtiments A, C et D, écrans visuels et écrans de l'équipement mécanique sur le toit du bâtiment B);
- Fibrociment, couleur noir minuit, lisse (aux entrées, au niveau des écrans visuels fermant le dessous des escaliers d'entrée, et devant les monte-personne des bâtiments C et D);
- Saillies telles que escaliers, garde-corps et balcons en métal noir;
- Portes et fenêtres extérieures noires;
- Tôle métallique noire, fini lisse (solins).

Principales modifications apportées suite à l'étude lors du PPCMOI

- Les mélanges de maçonnerie prévus pour la façade des 4^e niveaux sont d'une couleur légèrement plus claire afin de distinguer et accompagner le retrait volumétrique;
- Plusieurs ouvertures ont été modifiées, certaines sont maintenant plus étroites au centre des bâtiments;
- Pour le bâtiment de coin, lot B, le nombre d'ouvertures a été réduit sur la façade secondaire (côté Egan);
- Pour le bâtiment construit sur le lot A, le retrait du 3^e étage vis-à-vis le bâtiment voisin sur la rue Wellington a été supprimé.
- Des salles mécaniques ont été ajoutées sous les balcons menant aux entrées principales;
- Pour les 2 bâtiments situés sur la rue Egan, lots C et D, les 2 plates-formes élévatrices sont maintenant prévues et camouflées par des aménagements paysager.

Logements

Le projet comporte un total de 32 logements, divisé en 4 bâtiments distincts :

- 4 logements d'une chambre;
- 21 logements de 2 chambres;
- 7 logements de 3 chambres.

Toiture et équipements mécaniques

La toiture du 3^e étage propose plusieurs terrasses et des bacs permettant la plantation. Les équipements mécaniques sont regroupés sur les toitures du 3^e étage du côté de la cour arrière pour tous les bâtiments, sauf pour le bâtiment de coin, où les équipements sont situés sur la toiture du 4^e étage, en fort retrait de la façade et derrière un écran visuel.

Aménagement paysager et stationnement

Le projet propose la plantation des arbres requis au Règlement de zonage 1700 et le verdissement minimal de 20 % pour les cours arrière est dépassé. Le verdissement est plus

généreux du côté des cours arrière ne comportant pas de cases de stationnement, soit pour les bâtiments donnant sur la rue Wellington. En cour arrière, les 8 cases de stationnement aménagées de pavé alvéolé comblé de végétaux ont été prévues pour les bâtiments donnant sur la rue Egan et l'accès se fait par la ruelle adjacente. Le projet comprend 25 cases pour les vélos.

Les trois arbres situés sur le domaine public seront conservés et la DAUSE a demandé le dépôt d'un document plus précis présentant les mesures de protection qui seront prises lors du chantier de construction. Les distances entre les arbres et les bâtiments, identifiées lors du PPCMOI, ont été maintenues dans le plus récent plan de l'architecte paysagiste.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) estime que le projet apporte les modifications qui lui assurent une meilleure intégration au voisinage. Les commentaires formulés lors de l'analyse du PPCMOI ont été pris en compte et, en ce sens, la DAUSE recommande d'approuver les plans.

La DAUSE souligne toutefois qu'un effort additionnel aurait pu être prévu pour camoufler les plates-formes élévatoires, notamment par le choix d'essence à feuillage persistant. Sur la question de la maçonnerie, la nuance dans la coloration prévue au 4^e étage des bâtiments apparaît particulièrement subtile, par rapport aux étages inférieurs. La DAUSE croit qu'il serait pertinent d'accentuer la différence dans le choix des mélanges de briques afin que le revêtement extérieur de ces niveaux soit plus clair.

ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 10 AVRIL 2018

En absence de M. St-Louis, c'est M. Ulman qui fait la présentation du projet, lequel a déjà été vu par le CCU dans le cadre de la démarche de PPCMOI. Il est vu cette fois pour les fins de l'approbation en vertu du PIIA. M. Ulman fait état des modifications qui ont été apportés au projet depuis, notamment au chapitre du traitement de la fenestration et du traitement de la façade latérale du bloc « B ». Une petite modification a également été apportée aux entrées du côté de la rue Egan, où se trouvent les plate-formes élévatoires. Les matériaux sont présentés, en exposant les enjeux relatifs aux nuances de teintes. Il est suggéré de modifier davantage les mélanges de briques au 4^e niveau, en retrait, pour rendre la différence souhaitée réellement perceptible. Des questions sont posées relativement aux arbres et aux plates-formes, auxquelles M. Ulman répond. Un membre questionne la nouvelle articulation des ouvertures, estimant qu'il y a surabondance de largeurs de fenêtres, ainsi qu'une dimension apparaissant nettement insuffisante pour accéder aux petits balcons.

RECOMMANDATION DU CCU – 10 AVRIL 2018

Les membres sont favorables, majoritairement, 3 sur 4, à la proposition, sous réserve que des validations soient faites relativement à la dimension des petites ouvertures et aux balcons, quant à leur viabilité, et que les ajustements soient apportés aux mélanges de briques et au choix de l'essence d'arbuste devant les monte-personnes.

PLANS MODIFIÉS

Suivant la recommandation de la DAUSE et les commentaires des membres du CCU, les plans ont été modifiés en conséquence. Les petites ouvertures menant balcon au balcon ont été réexaminées par l'architecte et celui-ci nous confirme qu'elles seront praticables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une garantie bancaire d'une valeur de 164 000 \$ sera déposée à l'émission du permis de construction, assurant la réalisation des travaux conformément à la résolution du conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment propose quelques bacs de plantation construits sur le toit. Il comprend aussi un nombre important d'espaces pour stationner les vélos.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 1^{er} mai 2017 (approbation des plans de construction)
Émission des permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est soumis aux objectifs et critères d'évaluation des sous-sections 2 et 3 de la résolution du PPCMOI – CA18 210024 :

SOUS-SECTION 2 OBJECTIFS

32. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'inspirant de la typo-morphologie des bâtiments présents dans le voisinage;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à plusieurs type de ménage, dont certains logements familiaux;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbains en favorisant le verdissement;
- 5° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;
- 6° favoriser l'accessibilité universelle à certains logements.

SOUS-SECTION 3 CRITÈRES

33. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale respectant les caractéristiques architecturales dominantes des rues Egan et Wellington;
- 2° l'implantation des bâtiments doit tendre à se conformer à celle déposée à l'annexe B;
- 3° la volumétrie des bâtiments doit tendre à s'exprimer simplement et à affirmer le caractère du projet;
- 4° la composition des façades des bâtiments doit tendre à s'exprimer en relation avec les proportions des « pleins » et des « vides » de bâtiments témoins dans le voisinage;
- 5° favoriser un traitement architectural distinct des façades secondaires, en lien avec les bâtiments témoins dans le voisinage;
- 6° favoriser une matérialité d'expression plus claire pour les niveaux situés au-dessus du 3^e étage;
- 7° les saillies doivent contribuer à la composition architecturale des façades;
- 8° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
- 9° favoriser une implantation des équipements mécaniques sur la toiture du 3^e étage adjacente à la cour arrière du bâtiment et dissimulé derrière le parapet du mur arrière;
- 10° favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement des cases de stationnement, des sentiers piétonniers et de l'aménagement paysager;
- 11° maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain;
- 12° favoriser la plantation de végétaux au-devant des plates-formes élévatrices ou des rampes d'accès au bâtiment.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-18

Sylvain THÉRIAULT
Chef de Division



Dossier # : 1180253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement.

Il est recommandé :

D'approuver le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement » sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-19 17:13

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de l'arrondissement inclut un budget pour des rénovations à divers bâtiments municipaux de l'arrondissement. Le financement de ces investissements se fera par règlement d'emprunt.

Donnant suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement Verdun doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210266 - 5 décembre 2017 - Approuver le programme triennal d'immobilisations PTI 2018-2020 de l'arrondissement de Verdun au montant de 15 685 K \$ (1170253004).

CA16 210262 - 6 septembre 2016 - Adoption - Règlement RCA16 210002 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des rénovations à divers bâtiments municipaux de l'arrondissement (1160774002)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 763 000 \$ afin de financer les travaux de rénovations à divers bâtiments municipaux de l'arrondissement, incluant les travaux de rénovation de Natatorium. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet immobilisations et permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de rénovation des bâtiment administratifs et des centres de loisirs et communautaires, incluant le Natatorium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des programmes suivants, prévus à la programmation du PTI 2018-2020:

69212 - Natatorium
42612 - Programme de réfection des centre de loisirs et communautaires
66612 - Programme de protection des bâtiments administratifs

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseils de la Ville par la résolution CM07 0841.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 1er mai 2018
2. Adoption ; 5 juin 2018
3. Approbation des personnes habiles à voter
4. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge WALLEND
Prepose(e) au budget

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-17

Luminita MIHAI
Conseillère de gestion des ressources
financières



Dossier # : 1180253002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000\$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$.

Il est recommandé :

D'approuver le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000\$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$ » sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-19 17:13

Signataire :

Annick DUCHESNE

Chef de division ressources humaines et financières
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180253002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000\$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du programme d'immobilisation 2018-2020 par le conseil d'arrondissement ,l'arrondissement Verdun doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'emprunt pour la réalisation de ce projet jugé essentiel à la pratique sportive des citoyens de Verdun.

En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020. L'arrondissement de Verdun a donc l'obligation d'assurer la mise aux normes de l'Auditorium et de l'Aréna Denis-Savard. Ce projet sera financé par l'arrondissement et les services corporatifs.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Au printemps 2011, l'arrondissement de Verdun a adhéré au programme de soutien à la mise aux normes des arénas de la Direction des sports de la Ville-Centre (CA11 210227). Étant donné l'âge du bâtiment (1939), sa mise aux normes présente des défis techniques et financiers importants.

Une étude de faisabilité financière et technique a donc été réalisée en 2013 par l'Arrondissement afin d'analyser 7 scénarios de mise en oeuvre. Au terme de cette analyse, l'arrondissement de Verdun a retenu le scénario 3 B (sommaire décisionnel 1142753001). Les travaux permettront la mise en valeur de la façade d'origine, la mise aux normes des deux glaces, la pratique du hockey luge à l'Aréna Denis-Savard (via le programme d'accessibilité universelle de Montréal) et un accès à l'Auditorium qui répond aux normes et standards actuels. L'Auditorium sera également accessible universellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 210314 - Le 6 octobre 2015 - Adoption - Règlement RCA15 210005 autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard. (1154637013)

CM09 0180 - Le 30 mars 2009 - Recommander au conseil municipal d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour la gestion globale des projets dans le cadre de la mise à niveau de 15 arénas, et ce, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

CE10 1137- Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide de la Ville centrale aux arrondissements

CA11 210227 - Le 3 mai 2011 - Autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Direction des sports de la Ville centrale, pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'Aréna Denis-Savard et de l'Auditorium

CE12 0095 - Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, et notamment la description des travaux admissibles

CE14 0053 - Le 11 janvier 2014 - Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement Verdun, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

CA14 210074 - Le 4 mars 2014 - Confirmer le scénario 3B retenu par le conseil d'arrondissement de Verdun pour le projet de mise en valeur et de mise aux normes de l'Auditorium et de l'Aréna Denis-Savard à la Direction des stratégies et des transactions immobilières de la Ville dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

CA14 210303 - 2 septembre 2014 - Approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de l'arrondissement de Verdun. (1140774022)

CE14 1923 - Le 10 décembre 2014 / CM14 1247 - 15 décembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard, pour une somme maximale de 2 190 793,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13704 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise la modification du règlement d'emprunt (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de 12 395 000 \$ à 13 745 000 \$ pour financer les frais afférents à la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'Aréna Denis-Savard . L'augmentation du montant de l'emprunt a pour but de financer les travaux supplémentaires suivants:

- Aménagement extérieur et services publics : 300 000 \$
- Mobilier et équipement : 550 000 \$
- Divers (oeuvre d'art et le temple de la renommée) : 500 000 \$

Ces frais n'étaient pas inclus dans l'estimé préliminaire et comme ils sont essentiels pour compléter la réalisation du projet, ils font l'objet d'un rajout à règlement d'emprunt initial.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement Verdun d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'amélioration des travaux de la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'Aréna Denis-Savard.

La mise aux normes de l'Auditorium et de l'Aréna Denis-Savard est obligatoire. Il s'agit d'infrastructures essentielles dans l'atteinte de la mission de base de l'arrondissement qui est d'offrir l'accès à des sports de glace qui répond aux normes et aux standards actuels. Ne pas réaliser ces travaux implique, à terme, de fermer l'Auditorium et l'Aréna Denis-Savard, car ceux-ci ne seraient plus conformes en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale de développement d'un pôle culturel et sportif le long des berges. Cette vision a été partagée et discutée avec les citoyens lors des États généraux de mai 2014. Elle est aussi au cœur de la planification stratégique déposée publiquement en décembre 2014.

Le règlement d'emprunt est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification de ce règlement d'emprunt servira au financement de la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'Aréna Denis-Savard prévu à la programmation du PTI (2018-2020) de la mise en normes des bâtiments au montant de 13 745 000 \$.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisation.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Le montant à financer par emprunt, à la charge des citoyens de l'arrondissement de Verdun, sera de 13 745 000 \$, à la suite de l'approbation de cette modification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la politique de développement durable de la Ville, la réalisation de ce projet de mises aux normes de l'Auditorium de Verdun et l'Aréna Denis-Savard permettra d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie.

Au terme de ce projet, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social sera en mesure de maintenir une offre de services de qualité en sports de glace aux citoyens de Verdun et à l'ensemble des Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Un avis sera publié à cette fin, conformément à la loi sur les cités et les Villes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape	Échéance
Avis de motion présenté au conseil d'arrondissement	1er mai 2018
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement	5 juin 2018
Avis public pour la tenue de registre	5 jours avant la tenue de registre
Tenue de registre Lecture du certificat de la secrétaire au conseil d'arrondissement	18-19-20-21- et 22 juin 2018
Transmission du règlement d'emprunt pour approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT)	
Avis public pour l'entrée en vigueur du règlement	

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge WALLEND
Prepose(e) au budget

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-17

Luminita MIHAI
Conseillère de gestion des ressources
financières

**Dossier # : 1175291003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages, comportant des commerces au rez-de-chaussée et 64 logements aux étages supérieurs, sur un terrain vacant situé au coin sud-ouest à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle – Lot 1 260 182

Il est recommandé :

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 260 182 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte d'au plus 6 étages et d'un maximum de 64 logements sur ce même emplacement est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la hauteur maximale et au coefficient maximal d'occupation du sol prescrits à la grille des usages et normes C02-58, et ce, pour un bâtiment de la classe d'usages c3. Il est également permis de déroger aux articles 91, 96, 156, 157, 158, 159, 160, 160.1, 163 et 169.1 du Règlement de zonage n° 1700. Le projet ne sera pas soumis à la procédure du PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis de construction visée par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 400 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la construction du bâtiment et les aménagements visés par la présente résolution soient complétés. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

5. Le bâtiment doit être d'une hauteur maximale de 6 étages. La hauteur en mètres, mesurée entre le niveau du trottoir, au coin de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle, et le niveau du toit du 6^e étage, doit être d'un maximum de 21,5 mètres.

La hauteur maximale d'une construction hors toit abritant une cage d'ascenseur est de 3 mètres, mesurée à partir du niveau du toit adjacent à cette construction.

6. Le bâtiment doit respecter un coefficient d'occupation du sol maximal de 3,3.

7. Le bâtiment doit comporter une proportion minimale de 20 % de logements d'une superficie minimale de 85 mètres carrés.

8. Les façades du rez-de-chaussée doivent être revêtues de maçonnerie de briques d'argile. Les revêtements métalliques doivent être en aluminium.

9. L'alignement de construction de la façade donnant sur la rue de l'Église, calculé par rapport à la limite de terrain, doit être d'un minimum de :

- a) 3 mètres, pour le rez-de-chaussée;
- b) 2,4 mètres, pour les 2^e et 3^e étages;
- c) 4,8 mètres, pour les 4^e et 5^e étages;
- d) 4,2 mètres, pour le 6^e étage.

10. L'alignement de construction de la façade donnant sur le boulevard LaSalle, calculé par rapport à la limite de terrain, doit être d'un minimum de :

- a) 2,4 mètres, pour le rez-de-chaussée et les 4^e et 5^e étages;
- b) 0 mètre, pour les 2^e et 3^e étages;
- c) 1,8 mètre, pour le 6^e étage.

11. L'entrée électrique ou un mât électrique ne peuvent être visibles sur les façades du bâtiment.

SECTION V

CONDITIONS LIÉES À LA CONSERVATION DES ARBRES ET À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION

12. La construction du projet doit prévoir les mesures de protection et les dégagements requis permettant la conservation de 4 arbres existants sur le territoire décrit à l'article 1.

Le dégagement laissé libre entre un arbre existant à conserver et une partie de la construction autorisée par la présente résolution est d'un minimum de 3 m.

Un arbre existant conservé est compté lorsqu'une cour exige la plantation d'un nombre minimal d'arbres, selon l'article 126 du Règlement de zonage n° 1700.

13. Le projet doit inclure des bacs permettant la plantation et la conservation d'un minimum de 20 arbres, sur les toitures du bâtiment.

14. La cour avant doit être d'une superficie minimale de 340 mètres carrés.

Pour la portion de la rue de l'Église, la cour avant doit avoir une profondeur minimale de :

- a) 3 mètres, en tout point;
- b) 6 mètres, à l'intersection du boulevard LaSalle.

Pour la portion du boulevard LaSalle, la cour avant doit avoir une profondeur minimale de :

- a) 2 mètres, en tout point;
- b) 4 mètres, à l'intersection de la rue de l'Église;
- c) 10 mètres, en un seul point.

15. Un espace aménagé pour le dépôt des matières résiduelles doit être prévu en cour avant. Les bacs ne peuvent être déposés en cour avant que lors des jours de collectes des matières résiduelles respectives, tels que déterminés par la Ville.

16. La cour arrière doit être d'une superficie minimale de 80 mètres carrés. La cour arrière ne peut servir de lieu de dépôt ou d'entreposage.

17. La largeur minimale de la voie d'accès du stationnement et de la voie de circulation est de 5,5 mètres. Les dimensions minimales des cases de stationnement sont de 2,5 mètres de largeur par 5,5 mètres de longueur.

18. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant les voies d'accès, les terrasses, les bacs de plantation, les toitures et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

19. Les végétaux mentionnés aux articles 12 et 13 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION VI

CONDITION SPÉCIFIQUE LIÉE AUX USAGES

20. Sont exclus des usages autorisés les établissements de restauration dont les aliments

sont servis majoritairement dans des contenants, emballages ou assiettes jetables, lorsqu'ils sont consommés sur place.

SECTION VII

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

21. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)*, les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- a) une construction, incluant l'aménagement paysager;
- b) un agrandissement du bâtiment;
- c) une modification de l'apparence extérieure du bâtiment;
- d) l'ajout, le remplacement ou la modification d'une enseigne commerciale;
- e) une modification à l'implantation du bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

DOCUMENTS ADDITIONNELS

22. Aux fins de l'étude et de l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section, les documents additionnels suivants sont exigés :

- a) un plan de conservation des arbres démontrant les dégagements minimaux exigés à l'article 11 de la présente résolution;
- b) un plan de commémoration historique exprimant les interventions projetées au niveau du design du bâtiment, de l'aménagement paysager ou autres, permettant l'interprétation des lieux;
- c) 6 perspectives distinctes chacune intégrée à un photomontage, tel que présenté et déposé à l'annexe B de la présente résolution.
- d) un échantillon des matériaux de revêtement du bâtiment, dont un échantillon de grandeur réelle pour les revêtements autres que la maçonnerie.

SOUS-SECTION 3

OBJECTIFS

23. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine étant compatible avec le milieu d'insertion;
- 3° concevoir un bâtiment qui permet de rehausser la qualité du cadre bâti et de préserver le caractère unique du parcours riverain;
- 4° permettre la réalisation de logements destinés à tous types de ménage, dont certains logements familiaux;
- 5° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbain en favorisant le verdissement;

6° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;

7° mettre en valeur le site et assurer la perception et la compréhension de sa valeur historique.

SOUS-SECTION 4 CRITÈRES

24. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine étant compatible au milieu d'insertion;
- 2° rappeler et exprimer la hauteur, l'implantation et les caractéristiques dominantes des bâtiments adjacents, notamment par la volumétrie, les niveaux de plancher et une expression architecturale qui s'en inspire;
- 3° sur la rue de l'Église, favoriser une implantation de la façade comportant un angle permettant le dégagement d'une vue entre l'Auditorium de Verdun et l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;
- 4° sur le boulevard LaSalle, favoriser une implantation de la façade comportant une « brisure » permettant de rappeler l'alignement de construction des bâtiments adjacents;
- 5° sur le boulevard LaSalle, souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
- 6° assurer l'intégration des portes de garage et des portes d'issue à l'architecture du bâtiment, par la position, la hauteur et la matérialité;
- 7° aménager les aires de circulation et de détente de façon à maximiser le verdissement de la cour avant;
- 8° favoriser l'intégration paysagère des espaces servant au dépôt des matières résiduelles;
- 9° favoriser l'utilisation des toitures du bâtiment, notamment à des fins d'agriculture urbaine;
- 10° favoriser une expression architecturale, l'utilisation de matériaux de revêtement, une volumétrie, un aménagement paysager et des interventions qui traduisent la valeur historique spécifique du site;
- 11° minimiser l'apparence des équipements mécaniques, par le choix de l'emplacement et le traitement architectural des écrans visuels;
- 12° favoriser l'intégration des enseignes commerciales à l'architecture du bâtiment.

SECTION VIII DÉLAI DE RÉALISATION

25. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Plan du certificat de localisation du terrain préparé le 20 avril 2017 par Vital Roy, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 15 mars 2018 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plan et photos numérotés 1 à 6 et déposés le 15 mars 2018 par la Division de l'urbanisme.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-26 15:23

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175291003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages, comportant des commerces au rez-de-chaussée et 64 logements aux étages supérieurs, sur un terrain vacant situé au coin sud-ouest à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle – Lot 1 260 182

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018. La consultation publique s'est tenue le 24 avril 2018 et une présentation du projet a été effectuée.

Quelques personnes étaient présentes et les questions et commentaires ont porté sur les sujets suivants. Le niveau de la contribution monétaire au fonds dédié à l'accès au logement abordable et l'absence de logements sociaux dans le projet sont évoqués. Des questionnements sont soulevés quant à l'occupation commerciale prévue dans le projet, notamment la présence d'établissement de restauration rapide, les possibilités d'usages communautaires, la superficie des commerces et les mesures de contrôle de l'affichage commercial prévues au projet de résolution. Le volume du projet, la matérialité et la couleur du revêtement métallique de la construction sont remis en question. Finalement, des interrogations sont soulevées sur la pérennité du verdissement des toitures dans ce projet et sur les impacts sur la circulation et la fluidité, mettant en contexte plusieurs autres projets municipaux dans le secteur, notamment la rénovation de l'Auditorium et l'aménagement de la plage.

Le projet est assujéti à la procédure d'approbation référendaire en ce qui a trait à des dispositions du Règlement de zonage n° 1700 quant à la hauteur maximale de 3 étages et au coefficient d'occupation au sol maximal de 3,00 prescrits à la grille des usages et normes C02-58 applicable au projet. Il est également assujéti pour les dérogations prévues à largeur minimale de 6,7 m pour certaines voies de circulation prescrite à l'article 91 et à l'harmonie architecturale de 3 étages créée par les 2 bâtiments existants sur le tronçon du Boulevard LaSalle, comme prescrit à l'article 157 du Règlement de zonage n° 1700. Finalement, comme indiqué au sommaire, le projet ne sera pas soumis au PIIA prévu à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700, mais soumis aux dispositions de PIIA prévues à même la présente résolution de même qu'aux dispositions de PIIA prévues pour le parcours riverain au Règlement de zonage n° 1700.

À la demande des membres du conseil d'arrondissement, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a ajouté des dispositions quant aux usages autorisés et à l'affichage commercial. Sur la question des usages autorisés seront exclus les établissements de restauration dont les aliments sont servis majoritairement dans des contenants, emballages ou assiettes jetables, lorsqu'ils sont consommés sur place. Au niveau de l'affichage, un critère de PIIA était déjà prévu à la résolution et une précision est ajoutée à celle-ci afin que l'ajout, le remplacement ou la modification d'une enseigne commerciale soit révisé par la procédure de PIIA pour ce projet.

Le présent sommaire vise à adopter le second projet de résolution.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller(ere) en aménagement - Division Urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1175291003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages, comportant des commerces au rez-de-chaussée et 64 logements aux étages supérieurs, sur un terrain vacant situé au coin sud-ouest à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle – Lot 1 260 182

CONTENU

CONTEXTE

La demande de PPCMOI déposée vise la construction d'un bâtiment sur un terrain vacant situé à l'angle de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle. Le bâtiment de 6 étages prévoit des espaces commerciaux au rez-de-chaussée et quelque 64 logements aux étages. Le projet, dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 1700, est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

Le terrain est situé dans la zone C02-58 au niveau du Règlement de zonage n° 1700. Cette zone comprend des usages commerciaux et des logements, lorsque situés dans le même bâtiment, soit la classe d'usages « commerce mixte - c3 ».

Le projet de résolution est assujetti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Terrain

Le terrain vacant d'une superficie de 2 165 m² est identifié comme étant le lot 1 260 182, directement à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle.

Milieu d'insertion

Le projet est adjacent à deux bâtiments résidentiels de 3 étages sur le boulevard LaSalle, lequel est essentiellement résidentiel et composé de bâtiments de 3 étages, sauf pour certaines exceptions.

Sur la rue de l'Église, le projet est directement adjacent à une aire de stationnement et un bâtiment commercial d'un étage. Cette artère est principalement constituée de bâtiments

résidentiels de 3 étages et certains bâtiments commerciaux de hauteur variant de 2 à 3 étages.

Les bâtiments du secteur sont généralement revêtus de maçonnerie de briques d'argile dans les tonalités de couleur « terre » avec certaines exceptions, dont certains revêtements de pierres calcaires grises.

Proposition architecturale du projet

Le projet présente un parti architectural misant sur une stratégie de strates horizontales en décalage, dont les 2^e et 3^e étages représentent le basilaire et le 6^e étage propose le couronnement du bâtiment. À l'occasion d'un dépassement d'un étage, la toiture est généralement occupée par des bacs de plantation qui verdissent le bâtiment, autant horizontalement que verticalement. À l'inverse, le dépassement d'un étage peut aussi créer une face ou un soffite, surface qui se retrouve libérée et où l'on pourrait y prévoir des images de références sur l'histoire de Verdun. L'articulation volumétrique en forme de « L » crée également un large espace au niveau du rez-de-chaussée, un dégagement qui servira aux commerces.

Au niveau de la matérialité, le projet propose l'utilisation d'un panneau métallique plié de façon quasi aléatoire, permettant des effets de lumière et d'ombre. Ajoutés à la végétation qui sera visible sur le bâtiment, ces effets varieront fortement au cours des saisons, et ce, en fonction de l'orientation de l'ensoleillement.

Commerces

L'espace commercial du rez-de-chaussée est d'une superficie d'environ 1 400 m². Les entrées des commerces seront situées autant sur le boulevard LaSalle que sur la rue de l'Église et seront adjacentes à la cour avant, un emplacement où l'on retrouvera des aménagements en lien avec la fonction commerciale. La nature exacte des commerces n'est actuellement pas identifiée.

Logements

Le projet comporte un total d'environ 64 logements de typologie variée qui sera appelé à évoluer. L'entrée principale des logements sera située sur le boulevard LaSalle et l'accessibilité universelle assurée par le niveau de l'accès et l'ascenseur.

Typologie des logements :

13 logements de 1 chambre (20 %)

25 logements de 2 chambres (39 %)

26 logements de 3 chambres (41 %)

Toiture et aménagement paysager

Les aménagements paysagers sont proposés en cour avant et sur les différents niveaux de toiture du bâtiment. L'espace de la cour avant permettra de conserver un érable à l'intersection des deux artères. Il y a plusieurs bacs où des plantations et des arbres sont prévus. La cour arrière sera également aménagée et 3 arbres y seront conservés.

Équipements mécaniques et entrée électrique

Les équipements mécaniques, leurs tailles et leurs traitements architecturaux sont inconnus à ce jour. Seul l'emplacement de ceux-ci est mentionné, avec une mention indiquant qu'ils seront accompagnés d'écrans afin de les camoufler. Il est à noter qu'il y aura dépassement au toit pour la cage d'ascenseur.

Une salle électrique sera aménagée au sous-sol et une chambre annexe d'Hydro-Québec se situerait du côté du boulevard LaSalle, ce qui oblige à prévoir un accès additionnel de ce côté de l'immeuble.

Stationnement et espace de chargement

L'aire de stationnement, localisée en sous-sol, comporterait environ 30 cases de stationnement et serait accessible du côté du boulevard LaSalle. La réglementation exige 5 cases pour l'aire commerciale et aucune pour la portion résidentielle, étant donné la grande proximité avec le réseau du métro.

L'espace de chargement est situé tout près de l'accès au stationnement et son accès se fait par le boulevard LaSalle. L'espace fait 3 m de largeur par 10 m de longueur et sera utilisé par un camion de 6,4 m de longueur (20 pieds).

Commémoration de l'historicité du site

Les interventions liées à la commémoration historique devront être complétées lors de la demande de permis et l'évaluation du PIIA.

Réglementation

Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation résidentielle. Il se situe dans le secteur de densité (24-04) qui autorise les bâtiments de 2 à 6 étages hors sol, d'implantation contiguë et un taux d'implantation au sol moyen (35 %) à élevé (100 %). Le projet respecte les paramètres prévus au Plan d'urbanisme tout en les maximisant pour ce site.

Règlement de zonage n° 1700

Le projet s'inscrit dans la zone C02-58 au niveau du Règlement de zonage n° 1700, qui comprend notamment les bâtiments de la classe d'usages « commerce mixte – c3 » (commerces et logements).

Les dérogations suivantes sont inhérentes au projet – normes prévues à la grille des usages et normes C02-58 :

- Hauteur maximale de 3 étages – Hauteur prévue de 6 étages;
- Coefficient d'occupation du sol maximal de 3,00 – Coefficient prévu de 3,15.

Le projet déroge également au Règlement de zonage n° 1700 quant aux articles suivants :

- Article 91 : la voie de circulation est d'une largeur de 5,48 m, soit inférieure à 6,7 m, pour une légère portion de l'aire de stationnement;
- Article 96 : la hauteur de la porte de garage est de 4,57 m, alors que le maximum est de 2,25 m;
- Articles 156 à 160.1 – Harmonie architecturale : la proposition déroge à l'harmonie créée par les deux bâtiments voisins, tant au niveau du revêtement de maçonnerie d'argile et des appareillages, du volume construit que du traitement des ouvertures. Les escaliers extérieurs et les balcons sont absents du projet;
- Article 163 : le revêtement métallique est autorisé dans une proportion maximale de 20 %;
- Article 169.1 : le revêtement du mur latéral du côté de la rue de l'Église n'est pas en maçonnerie.

Une fois la procédure de PPCMOI complétée, le projet devra également respecter les objectifs et critères mentionnés à la sous-section 25 de la section 1 du chapitre 9 (article 363.66) du Règlement de zonage n° 1700, quant à la construction d'un bâtiment sur un terrain adjacent au parcours riverain ou la voie panoramique.

JUSTIFICATION

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES (DAUSE)

La DAUSE est d'avis que le projet respecte la plupart des critères d'évaluation prévus dans le cadre de l'étude d'un PPCMOI. La DAUSE souligne les efforts consentis principalement sur deux aspects, en fonction des critères d'évaluation :

3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux ;

Le projet, bien que plus volumineux, plus dense et d'une hauteur supérieure aux bâtiments présents dans l'îlot, propose des mesures permettant de référer au cadre bâti environnant. Des ajustements ont été effectués quant à la hauteur, la largeur de certains volumes et au niveau du revêtement du rez-de-chaussée. Les façades ont été ajustées permettant ainsi de dégager partiellement certaines vues d'intérêt entre l'Auditorium de Verdun et l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations ;

Le projet propose maintenant certains reculs au niveau du rez-de-chaussée permettant la conservation et la plantation d'arbres.

La DAUSE souligne également que certains éléments ne sont pas encore définitifs, notamment la commémoration historique à prévoir et plusieurs éléments accessoires au projet : les équipements mécaniques, les aménagements paysagers, le dépôt des matières résiduelles, les enseignes commerciales, etc. Ces éléments devront être complétés pour la présentation finale des plans de construction et l'évaluation du PIIA.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 25 AVRIL 2017

Le promoteur, M. Alexandre Forgues, et son architecte, M. Tudor Radulescu, sont invités à présenter le projet aux membres et répondent à quelques questions. Ensuite, M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, explique aux membres le projet.

Le projet est remis en question sur plusieurs aspects, par points :

§ Les membres considèrent le parti architectural mal arrimé au secteur et doutent de la capacité du projet à s'intégrer adéquatement dans son milieu. Ils souhaitent qu'un effort d'intégration soit apporté au projet pour tenir compte des bâtiments qui constituent son voisinage immédiat. Ils trouvent que le projet est en rupture sur trop d'aspects à la fois : la hauteur, le volume, la matérialité, l'horizontalité marquée et le traitement architectural d'apparence plutôt commerciale-bureaux. Un projet appuyé sur une lecture du milieu et du contexte particulier saura assurer une intégration réussie;

§ Les membres soulignent que les pressions qui s'exercent au niveau de l'objet architectural, sur les niveaux supérieurs, sont subitement inexistantes au niveau du rez-de-chaussée, alors qu'il a intérêt de respecter certains dégagements, notamment en cour arrière;

§ Il est noté que l'usage d'une forte proportion de métal fera en sorte que ce revêtement pourrait être réfléchissant et aveuglant;

§ La présence de murs mitoyens d'une hauteur de 6 étages est remise en question;

§ L'espace employé pour le dépôt des équipements mécaniques sur le toit du rez-de-chaussée n'est pas optimal alors que l'espace se veut paysager – le toit de l'immeuble est plutôt suggéré;

§ Le nombre de logements de 3 chambres est intéressant, mais il s'agit surtout de logements de type « penthouse » qui s'avèreront probablement coûteux; donc peu abordables pour les familles avec enfants;

§ Le projet devrait prévoir l'inclusion de logements assurant l'accessibilité universelle et

l'aménagement possible pour ce type de clientèle;

§ Les membres soulèvent des questions quant à l'utilisation des condos commerciaux destinés selon le promoteur à des jeunes entrepreneurs de Verdun, alors que dans les faits, les espaces pourraient être assez grands et coûteux : au-delà des capacités financières de ces derniers;

§ L'usage du commerce de coin devrait être précisé au bénéfice de la terrasse et surtout pour en assurer son achalandage – un café-resto est un usage envisageable en ce sens;

§ Les membres soulignent aussi que l'abattage de tous les arbres est malheureux et dénote un manque de considération du site et du voisinage;

§ Le verdissement des balcons est également questionné étant donné que ces espaces seront privatifs, aucune garantie du maintien de ces bacs à terme;

§ Il est noté également que l'aménagement d'une forte bande paysagère accentue la séparation de l'espace terrasse que l'on nous décrit comme accueillant – un espace semi-public où l'on tentera d'attirer les promeneurs.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 25 AVRIL 2017

Les membres ne recommandent pas favorablement le dossier au conseil d'arrondissement.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 10 OCTOBRE 2017

M. St-Louis explique les étapes du projet depuis sa présentation le 25 avril 2017, notamment l'organisation d'une séance d'information privée le 12 juillet dernier. Le promoteur est invité à présenter la nouvelle version de son projet, accompagné de ses professionnels. Un membre demande comment seront entretenus les aménagements à long terme, évoquant la problématique du déneigement public du trottoir. Le promoteur indique que la « chenillette » pourra circuler. Un autre membre demande aussi comment se fera l'entretien de la végétation en bacs, qui sont inaccessibles autrement que par les logements. Le développeur indique que la copropriété sera responsable de l'entretien et qu'un droit de passage sera autorisé dans les logements afin d'assurer un accès aux bacs. Les murs végétaux qui sont exprimés sur les plans sont constitués de retombées végétales des plantes provenant des bacs.

Après la présentation, les membres délibèrent et questionnent le projet sur plusieurs points. Il est principalement question du volume toujours imposant, particulièrement pour certaines vues. Les vues vers l'Auditorium de Verdun et vers l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sont affectées et les membres demandent à ce que des retraits volumétriques soient pris en compte afin de dégager cet axe. À ce niveau, le respect du retrait de l'alignement de construction des bâtiments du côté de la rue de l'Église apparaît essentiel. La volumétrie devrait également proposer des retraits additionnels pour les étages 4 à 6, au-delà de la hauteur conforme au règlement de zonage. Si le mur arrière est retiré dans ces 2 principaux axes, il demeure qu'à la jonction du « L », il y a implantation d'un mur arrière de 6 étages, ce très près de la limite de propriété. La matérialité du projet toujours fortement opposée au secteur d'insertion est remise en question, telle qu'elle l'avait été lors de la présentation au CCU d'avril. L'effet d'ombrage anticipé par les panneaux métalliques pliés devrait être validé avec un panneau d'échantillon représentatif du choix du revêtement. Généralement, les membres indiquent qu'ils trouvent toujours que le projet déroge à plusieurs aspects de façon simultanée, cela n'aidant pas à assurer son intégration au voisinage.

Sur la question des aménagements, les membres trouvent que le projet devrait d'abord inclure des plantations sur son terrain avant de proposer une intervention sur le domaine public, incluant une forte saillie de trottoir et de nouveaux aménagements. Ils trouvent que le projet devrait proposer une cour avant de superficie supérieure permettant la plantation d'arbres. La question de conserver l'accès à certaines cases de stationnement sur rue est soulevée. Elles pourraient être notamment utiles comme débarcadère pour des personnes de passage dans les commerces situés dans le projet. Il semble que la forte implantation du rez-de-chaussée commercial soit en partie responsable du faible verdissement, dit en « pleine terre » proposé sur le terrain, qui devrait être favorisée. La pérennité de la

végétation en bacs est remise en question alors qu'elle semble être fondamentale dans le parti architectural retenu.

Sur la question des rappels historiques proposés dans le projet, les membres questionnent la façon dont ils sont mis en place, essentiellement sur des sous faces horizontales situées au rez-de-chaussée et sur les étages supérieures. Les membres trouvent cette proposition quelque peu désincarnée, les références ne permettant pas de comprendre directement l'essence historique du lieu, en grande partie composée de l'implantation ancienne du « pavillon ». Les rappels historiques devraient permettre de comprendre aisément cette composante historique.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 10 OCTOBRE 2017

Étant donné que le projet a été soumis à la séance tenante aux membres du CCU, ceux-ci ne formulent pas de recommandation au conseil d'arrondissement. Malgré tout, les membres invitent les professionnels à prendre en compte les commentaires formulés.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 13 FÉVRIER 2018

M. St-Louis fait un retour sur les présentations au CCU, lors des séances du CCU des 25 avril et 10 octobre 2017, et explique les principaux changements proposés. Le promoteur présente les modifications sous 3 aspects du projet; la volumétrie générale, la matérialité et la commémoration historique. Les différents retraits volumétriques sont expliqués par l'architecte, à tous les étages du bâtiment. Sur les 2 autres aspects, le promoteur demande que lui soit accordé un délai afin de finaliser ses études. Il souhaite que ces aspects soient traités lors de l'approbation des plans (PIIA) et soumis de nouveau aux membres du CCU. Le promoteur signale qu'il est ouvert quant au geste final, permettant de commémorer l'historicité du lieu.

Questions des membres (Q) et réponses du promoteur (R) :

Q. Un membre demande quelle est la longueur de la façade de l'aile du boulevard LaSalle. Il identifie aussi une portion de la façade qui se prolonge alors qu'elle était auparavant « biseautée » pour s'aligner avec la façade des bâtiments résidentiels voisins.

R. L'architecte indique que cette portion de la façade est d'environ 70 pieds et qu'il étudie la possibilité de redresser cette façade pour en simplifier le geste de manière à être cohérent avec l'autre façade, soit celle de la rue de l'Église. Cette proposition n'est pas formelle et l'architecte reste ouvert pour en discuter ultérieurement.

Q. Un membre demande quelle sera la structure du bâtiment et s'il est envisagé que le projet soit certifié par le programme environnemental LEED.

R. Le promoteur indique que le bâtiment sera construit en structure de béton avec des dalles d'une épaisseur d'environ 8 pouces. Aussi, il indique qu'une certification LEED est coûteuse et qu'il préfère que l'abordabilité des unités soit assurée. En ce sens, il concentrera ses efforts au design qui introduira des mesures liées au programme LEED, sans demander officiellement la certification. Le verdissement du projet, les revêtements intérieurs écologiques de même que la réduction de l'usage de l'eau potable sont quelques exemples de mesures qui seront prévues dans le projet.

Q. Un membre estime que la façade du boulevard LaSalle est passablement proche du domaine public, surtout au niveau des 2^e et 3^e étages.

R. L'architecte indique que le retrait de 6 pieds s'est effectué du 4^e au 6^e étage et reconnaît que les 2^e et 3^e étages n'ont pas été modifiés. À ce titre, il souligne que ces deux étages forment en quelque sorte le basilaire de l'immeuble, d'une hauteur équivalente aux bâtiments résidentiels voisins. Quant à lui, le 6^e étage peut être perçu à titre de couronnement de l'immeuble.

Q. Un membre indique qu'il semble contradictoire de prévoir un arbre vis-à-vis l'entrée des

véhicules automobiles, du côté du boulevard LaSalle. Il se questionne aussi sur le dégagement visuel requis pour assurer un accès sécuritaire à l'aire de stationnement. R. L'architecte mentionne que cet arbre est existant et est situé sur la limite de propriété, il croit d'une part qu'il sera possible de le conserver malgré sa proximité avec l'entrée charretière, et d'autre part, que la visibilité sera adéquate à cet endroit.

Le promoteur explique qu'il souhaite que le stationnement intérieur soit accessible au public et indique que de nouvelles applications permettent le partage et la location d'espaces de stationnement. L'aire de stationnement sera aménagée indépendamment du bâtiment, de façon à permettre la mutualisation de ce stationnement, notamment ouvert à l'autopartage, aux résidents du voisinage et à ceux qui fréquenteront les commerces.

Délibération et commentaires des membres :

Au niveau de la volumétrie, les membres reconnaissent que des efforts louables ont été avancés et plusieurs membres seraient prêts à poursuivre en ce sens. Certains soulignent qu'il s'agit toujours d'un bâtiment de gabarit imposant et d'une hauteur de 6 étages et se questionnent au niveau de l'insertion au milieu. Un membre exprime son malaise avec un porte-à-faux, des 2^e et 3^e étages, situé directement sur la limite d'emprise, du côté du boulevard LaSalle.

Quant à l'enveloppe et à la matérialité, certains membres se questionnent toujours et les réponses offertes par le promoteur n'ont pas été nécessairement concluantes. Un membre souligne qu'un bâtiment de béton pourrait aisément permettre l'usage de maçonnerie pour ses façades. Les membres sont d'avis partagés sur la question, certains en accord avec le revêtement proposé.

Un membre souligne également que le projet pourra participer à la densification du secteur, tout près d'un édicule du métro de l'Église.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 13 FÉVRIER 2018

Les membres recommandent que le promoteur dépose un nouveau cahier complet tenant compte des commentaires et du travail à venir en collaboration avec la DAUSE. Lors d'une prochaine séance du CCU, un projet de résolution de PPCMOI sera soumis pour avis formel; puis, ensuite au conseil d'arrondissement pour la procédure légale habituelle.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 13 MARS 2018

M. St-Louis fait rappel des derniers changements dans le projet et présente les paramètres d'un projet de résolution soumise au CCU pour avis.

Des discussions s'en suivent relativement à la question de l'ascenseur et des dépassements au toit. On espère que ce volume sera bien intégré, s'il s'avère qu'un ascenseur à moteur latéral n'est pas possible. La hauteur maximale de 3 m pour le dépassement de cette cage est validée par les membres.

De plus, des discussions ont été tenues relativement à l'implantation au sol du bâtiment, notamment pour la façade donnant sur le boulevard Lasalle et sa proximité avec le domaine public. Le faible niveau de verdure est mentionné sur cette partie de la cour avant.

Certains membres remettent en question la brisure dans le plan de façade du boulevard LaSalle. Finalement, il est entendu que le projet de résolution demeure inchangé sur cet aspect.

Les membres souhaitent que le promoteur s'assure de mettre en place les efforts nécessaires afin de bien conserver les 4 arbres durant le chantier. La DAUSE souligne que le projet sera accompagné d'un plan identifiant les mesures de protection des arbres existants.

Un membre suggère que l'on s'assure que ce soit un revêtement d'aluminium plutôt que d'acier.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 13 MARS 2018

Unanimement, les 5 membres émettent un avis favorable au projet de résolution proposé par la DAUSE. Ils proposent que la résolution soit modifiée afin que l'utilisation d'un panneau d'aluminium soit favorisée au lieu d'un panneau d'acier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution monétaire est attendue dans le projet afin de répondre au PLAN D'ACTION LOCAL POUR AMÉLIORER L'OFFRE ET L'ACCÈS À DES LOGEMENTS ABORDABLES.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet représente une forte densification urbaine à proximité du réseau de transport collectif. Le bâtiment comporte une structure de béton, ce qui lui procure une durabilité accrue. Le bâtiment propose plusieurs bacs de plantation construits sur les différents niveaux de toiture et le verdissement est important.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CCU : 13 mars 2018 (dernier)
CA : 3 avril 2018 (premier projet de résolution)
Affichage sur la propriété
Avis public sur la consultation publique : avril 2018
Consultation publique : avril 2018
CA : 1^{er} mai 2018 (adoption du second projet de résolution)
Avis public sur le registre - approbation référendaire : mai 2018
CA : 5 juin 2018 (adoption de la résolution)
Certificat de conformité
Entrée en vigueur de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

RCA08 210003

SECTION IV

CRITÈRES D'ÉVALUATION

9. Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la

densité et de l'aménagement des lieux;
4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu;
10° accessibilité universelle du projet en regard, notamment de la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, de l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et de l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme

Le : 2018-03-21



Dossier # : 1185291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 1700-116 modifiant le Règlement de zonage 1700 de manière à retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4-habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd » de la zone C02-60.

Il est recommandé :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700-116.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-26 08:49

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1185291002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 1700-116 modifiant le Règlement de zonage 1700 de manière à retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4-habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd » de la zone C02-60.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 avril 2018. La consultation publique s'est tenue le 24 avril 2018 et quelques citoyens sont intervenus lors de la période de questions. Un commentaire a porté sur la possibilité de réintroduire l'usage habitation dans ce secteur de l'arrondissement, ce, après l'exercice de planification. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a mentionné que le nouveau zonage qui sera recréé après la planification urbaine pourrait prévoir plusieurs formes, hauteurs, densités et usages, en fonction des orientations qui seront retenues. Le projet réglementaire est assujéti à la procédure d'approbation référendaire puisqu'il traite des usages autorisés dans la zone C02-60.

Le présent sommaire vise à adopter le second projet de règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller(ere) en aménagement - Division Urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1185291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 1700-116 modifiant le Règlement de zonage 1700 de manière à retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4-habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd » de la zone C02-60.

CONTENU

CONTEXTE

La modification réglementaire vise à restreindre les conditions de développement dans la zone C02-60 (secteur Dupuis-Hickson). Caractérisé par une forte présence industrielle depuis le milieu du siècle dernier, ce secteur offre aujourd'hui un excellent potentiel de reconversion à des fins d'activités économiques ou d'habitation si l'on tient compte de la vétusté du cadre bâti et de la proximité de secteurs habités. Le Plan d'urbanisme de Montréal de 2005 (04-047) en fait le constat alors qu'il identifie le secteur comme étant propice à un développement à des fins mixtes.

Bien que considéré dans le Plan d'urbanisme de 2005 comme un secteur de planification détaillée à portée locale, les orientations exprimées dans le document, visant à modifier la vocation du secteur ou encore la reconstruction à des fins économiques ou d'habitation, n'ont pas été suivies d'une réelle planification.

Dans la poursuite des objectifs de mixité, l'arrondissement a cependant modifié en 2010 la grille de zonage du secteur afin d'introduire la possibilité d'y développer de l'habitation dans des immeubles pouvant aller jusqu'à huit étages. Ce geste réglementaire n'a pas donné les effets escomptés.

Aujourd'hui, avec la rareté des terrains dans l'arrondissement et sa popularité grandissante, l'intérêt des promoteurs pour le secteur se fait de plus en plus sentir comme en témoignent les diverses demandes d'informations portant sur les conditions de développement reçues à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

L'analyse de ces demandes, certaines réflexions internes, de même que des éléments de contexte externe, telle l'Opération populaire d'aménagement (OPA) de la table Concertation en développement social de Verdun (CDSV), conduisent l'arrondissement à conclure qu'en l'absence d'une réelle planification les risques d'un développement incohérent et anarchique s'avèrent très élevés. Aussi, le secteur visé partage à certains égards des éléments de problématique du territoire voisin (arrondissement Sud-Ouest) ayant fait l'objet récemment d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES – Turcot). Ayant suivi de près cette démarche prometteuse, l'arrondissement de Verdun entrevoit d'intéressantes opportunités d'arrimage avec ce secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le règlement modifiant le règlement de zonage vise à modifier la grille des usages et normes C02-60 de manière à retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4-habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd ».

JUSTIFICATION

Tenant compte du contexte exposé précédemment, propre à Verdun et au grand Sud-Ouest, de même que dans l'intérêt public, l'arrondissement entend restreindre momentanément le potentiel de développement du secteur en modifiant la grille de zonage, le temps de se doter d'une réelle planification cohérente et concertée pour le secteur.

L'arrondissement, de concert avec la population et les différents acteurs concernés, entend ainsi mobiliser les ressources nécessaires pour s'assurer de poser un bon diagnostic, se doter d'une vision, élaborer une stratégie d'intervention et un plan d'action, et ce dans un horizon de 18 mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La modification à la grille de zonage constitue le premier jalon d'une démarche menant à un développement concerté et harmonieux pour le secteur Dupuis-Hickson. La stratégie d'intervention découlant de l'exercice de planification contiendra des mesures exemplaires et innovantes en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le potentiel de développement du secteur sera restreint de manière à réduire les risques de voir s'élever une construction qui pourrait s'avérer préjudiciable pour l'avenir du secteur, ou encore aller à l'encontre d'une vision qui reste à définir.

Le projet de règlement génère des situations de droits acquis pour des usages des groupes « c4-commerce urbain » et « c5-commerce artériel lourd ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 3 avril 2018 - Avis de motion et premier projet de règlement

Avis public : avril 2018

Consultation publique : 24 avril 2018

CA : 1er mai 2018 - Second projet de règlement

Avis public: mai 2018 - réception des requêtes

CA : 5 juin 2018 - Adoption du règlement

Certificat de conformité

Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).
Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire (usage par zone).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de Division

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1181123007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à divers événements publics

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver la dérogation quant à la tarification;
- D'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés en pièce jointe.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) et son annexe C.
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735)
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-25 10:30

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1181123007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à divers événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances.
À cet effet, nous présentons un sommaire présentant divers événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) en vigueur et son annexe C, au Règlement 1735 sur les commerces ou ventes temporaires, au-Règlement RCA06 210012 sur la circulation et le stationnement, selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210150, CA14 210203, CA14 210288, CA14 210301, CA14 210356, CA14 210392, CA14 210441, CA14 210483, CA15 210021, CA15 210040, CA15 210045, CA15 210055, CA15 210091, CA15 210115, CA15 210121, CA15 210154, CA15 210162, CA15 210173, CA15 210174, CA15 210210, CA15 210256, CA15 210308, CA15 210338, CA15 210342, CA15 210374, CA16 210020, CA16 210026, CA16 210027, CA16 210028, CA16 210051, CA16 210052, CA16 210053, CA16 210087, CA16 210060, CA16 210089, CA16 210126, CA16 210124, CA16 210127, CA16 210125, CA16 210220, CA16 210176, CA16 210177, CA16 210179, CA16 210219, CA16 210222, CA16 210230, CA16 210249, CA16 210266, CA16 210303, CA16 210338, CA16 210346, CA16 210388, CA17 210025, CA17 210093, CA17 210125, CA17 210154, CA17 210188, CA17 210223, CA17 210227, CA17 210226, CA17 210260. CA18 210026, CA18 210049, CA18 210072

Fêtes des voisins

CA12 210244, CA13 210196, CA14 210289, CA15 210162, CA16 210180.

SDC Wellington

CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028, CA16 210088, CA16 210178, CA16 210387, CA17 210124, CA17 210155, CA18 210048

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

L'ensemble des événements assujettis au présent sommaire se retrouve dans la pièce jointe : Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 3 avril 2018 .

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S / 0

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour ces activités, les organisateurs informeront les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par les événements précités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);

- Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) et son annexe C.
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735)
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Caroline ALARIE, Service de police de Montréal

Mélanie FORTIN, Verdun

Martine DUBUC, Service de police de Montréal

Martin THIFFEAULT, Verdun

Lecture :

Mélanie FORTIN, 18 avril 2018

Martin THIFFEAULT, 12 avril 2018

Claude CARETTE, 12 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Saadia HAMMAZ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2018-04-11



Dossier # : 1180357007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018, à l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018, à l'arrondissement de Verdun.

Signé par Caroline FISETTE **Le** 2018-04-12 16:35

Signataire :

Caroline FISETTE

Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil
d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180357007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018, à l'arrondissement de Verdun

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018, à l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ne s'applique pas.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie FILION
Secrétaire de direction -

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur

Le : 2018-04-11



Dossier # : 1186811005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Déposer le Bilan des années 2014-2017 du Plan arboricole de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :
DE déposer le « Bilan du plan arboricole de Verdun 2014-2018 ».

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2018-04-24 16:29

Signataire : Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement - par intérim
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186811005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Déposer le Bilan des années 2014-2017 du Plan arboricole de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Le plan arboricole de l'arrondissement fut adopté en mai 2014. Au terme des quatre premières années le présent sommaire vise à présenter les résultats en lien avec le plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA : Adopter le plan arboricole de Verdun (GDD 1132176011).

DESCRIPTION

Le Bilan du plan arboricole présente les résultats obtenus à ce jour en fonction des objectifs fixés:

- Obtenir un portrait quantitatif et qualitatif de tous les arbres et en connaître la répartition
- Enrichir notre patrimoine arboricole
- Maintenir la vigueur et la qualité des arbres actuels
- Revoir la réglementation
- Communiquer et sensibiliser les citoyens aux bénéfices des arbres.

Nous y présentons notamment les résultats de l'inventaire des arbres, la répartition des arbres par essence, le bilan des plantations, abattages, les travaux effectués. Les efforts de communication et de sensibilisation sont aussi abordés.

Nous pouvons affirmer que le bilan s'avère positif en vue d'atteindre l'objectif d'accroître de 10% le couvert arboricole.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Bilan sera rendu public suite à son dépôt et sera partagé sur le site de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Martin ROBERGE
Directeur - travaux publics

Le : 2018-04-19